



ROYAUME DE BELGIQUE

**Troisième rapportage au Parlement
concernant le
*‘Deuxième Plan d’Action National ‘Femmes, Paix, Sécurité’ (2013-2016),
sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies’***

2016

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Principales réalisations.....	4
3. Matrice de rapportage par objectif.....	7
OBJECTIF 1. Cadre normatif international.....	7
OBJECTIF 2. Intégration de la dimension genre par la Belgique dans le cadre de la résolution 1325.....	15
OBJECTIF 3. Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles	29
OBJECTIF 4. Participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix	42
OBJECTIF 5. Soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d’action national	49
OBJECTIF 6. Suivi, rapportage et monitoring	54
3. Conclusion	55
Annexe 1 : Abréviations	56

1. Introduction

L'un des aspects novateurs du 'Deuxième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2013-2016), sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies' concerne le rapportage annuel introduit par la ligne d'action 33. Il s'agit tant d'un instrument permettant aux départements concernés de contrôler leurs propres progrès que d'un moyen d'informer la population (représentée en premier lieu par le Parlement et la société civile) au sujet des actions prévues et réalisées. Ce rapportage au Parlement répond également au point 2 de la résolution 5-665/5 de la Commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat, qui exige que le Parlement soit tenu informé des progrès réalisés.

Le rapportage suit la structure du second PAN. Il est subdivisé selon les 6 mêmes objectifs et reprend les 37 lignes d'action. Pour chaque ligne d'action, nous indiquons, pour les instruments de suivi mentionnés, les actions qui ont été réalisées, et ce par département concerné. Pour certaines actions communes, les informations relatives à différents départements ont été regroupées afin d'éviter au maximum les répétitions inutiles.

Les instruments de suivi repris dans le PAN et dans le présent rapportage tiennent également compte des indicateurs de l'UE et de l'ONU relatifs à la résolution 1325 qui concernent les actions des États-Membres.

L'annexe 3 du second PAN contenait un 'État des lieux fin 2012' qui suivait une structure similaire à celle du PAN et du rapportage, ce qui permet de suivre l'évolution de la situation pour certaines lignes d'action.

Ce rapportage contient des informations relatives à la période janvier – décembre 2016.

L'annexe 1 présente la liste des abréviations.

2. Principales réalisations

Comme l'indique la matrice de rapportage au point 3, la Belgique a mené, en 2016, toute une série d'actions visant à soutenir la thématique 'Femmes, Paix et Sécurité'. Afin de donner une idée des actions réalisées, ce point énumère quelques exemples, présentés par objectif. .

Objectif 1: Cadre normatif international

Sur le plan international, la Belgique a systématiquement mis les droits des femmes à l'avant-plan en 2016, notamment lors des Examens Périodiques Universels d'autres pays et dans différentes interventions dans le cadre de la Commission de la Condition de la Femme, du Conseil des droits de l'homme, du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale de l'ONU. La santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes ont bénéficié dans ce cadre d'une attention spécifique. La Belgique a également poursuivi sa contribution aux moyens généraux d'ONU Femmes et financé des projets menés par cette agence de l'ONU au Mali, en RDC, en Algérie, en Afghanistan et en Palestine. Au Mali, la Belgique a co-présidé, avec ONU Femmes, le groupe thématique 'genre' des bailleurs de fonds.

Objectif 2 : Intégration de la dimension genre par la Belgique dans le cadre de la résolution 1325

En Belgique, le soutien de la mise en œuvre de la 'loi *gender mainstreaming*' s'est poursuivi, notamment par le biais d'avis et de sensibilisation. Des formations *gender mainstreaming* ont été organisées au sein de diverses administrations concernées, et des réseaux ont été mis sur pied afin de traiter le thème du genre de façon transversale. L'aspect de genre a également été intégré dans plusieurs formations de base et continues. La dimension de genre a bénéficié d'attention dans le cadre des activités menées en matière de radicalisation ainsi qu'au niveau de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés et des bénéficiaires des programmes de réinstallation, avec entre autres une attention pour l'orientation socioculturelle et les normes de qualité sensibles au genre en matière d'infrastructure, de mobilier et de sécurité. Un suivi complémentaire a été mis en place pour les réfugiés les plus vulnérables, tels que les femmes isolées avec enfants, et des services spécialisés ont également été contactés, en fonction de leurs besoins spécifiques. La Belgique a aussi adopté une nouvelle stratégie en matière de genre et de coopération au développement. Cette stratégie s'accompagne d'un plan d'action qui fournit aux différents acteurs, tant en Belgique que sur le terrain, des directives visant à intégrer la dimension de genre dans toutes les phases d'un projet ou d'un programme.

Au niveau international, la Belgique a plaidé pour l'octroi d'une meilleure place à la dimension de genre dans le cadre d'une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix, et pour le maintien des conseillers en genre au sein des missions de gestion civile des crises de l'UE. En partenariat avec le Ministère malien de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, la Belgique a initié une relecture sous l'angle du genre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ce qui a mené à la formulation de recommandations, validées ensuite par la société civile.

Objectif 3 : Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles

En 2016, la Belgique a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), et appelé d'autres pays à la ratifier eux aussi. Le PAN de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019 a été élaboré dans le cadre de cette Convention. Dans le cadre de ce PAN, les postes diplomatiques ont été priés, en 2016, de fournir des informations concernant la situation et la législation en matière de violence basée sur le genre dans les pays de leur juridiction, ainsi que sur les initiatives bénéficiant ou susceptibles de bénéficier d'une contribution ou d'un soutien de la part de la Belgique et de l'UE. La lutte contre la traite des êtres humains s'est poursuivie, notamment par l'adaptation de la circulaire relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou de certaines formes aggravées de trafic des êtres humains, et l'organisation d'une formation relative à la traite des êtres humains, à l'attention des acteurs impliqués dans l'accueil des demandeurs d'asile.

La Belgique a continué à plaider pour une politique de tolérance zéro en matière d'abus sexuels commis dans le cadre d'opérations de paix, et organisé, en marge de la réunion organisationnelle du Conseil des droits de l'homme, un événement intitulé '*Fighting impunity for conflict-related sexual violence*'. En marge de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU, la Belgique a apporté son soutien à un *side-event* consacré à la violence commise sur les femmes et les filles. La Belgique a également participé activement à diverses conférences internationales sur la lutte contre toutes les formes de violence, notamment les conférences '*5th International Conference on the Survivors of Rape*' à Stockholm et '*ILO Tripartite Meeting of Experts on Violence in the World of Work*' à Genève, et a une nouvelle fois souligné, lors de la seconde conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, l'intérêt de la référence spécifique aux "*serious acts of gender-based violence or serious acts of violence against women and children*".

Dans les pays-partenaires de la coopération belge au développement, des ONG ont reçu un financement afin de mettre sur pied des plaidoyers, des formations et des actions de sensibilisation à propos de la violence à l'égard des femmes. La Belgique a aussi financé des productions audiovisuelles visant à sensibiliser au sujet de l'impact des conflits sur les femmes et de leur engagement pour la paix et la reconstruction. La Belgique a également financé la participation de cinq procureurs tanzaniens à la formation continue '*The Prosecution of International Crimes: Thematic Focus on Sexual Violence Crimes*' et une conférence internationale '*Prosecuting Sexual Violence Crimes in National and International Contexts: Exchanging experiences and Expertise*', ainsi qu'un programme de lutte contre la violence sexuelle en RDC.

Objectif 4 : Participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix

En 2016, plusieurs actions ont également été menées en ce qui concerne la représentation des femmes. Des sessions sportives ont été organisées en vue des épreuves physiques d'entrée dans l'Armée belge, afin d'aider les candidats, et plus particulièrement les femmes, à mieux se préparer aux épreuves sportives et donc à atteindre de meilleurs résultats. La police fédérale a fait l'objet d'une étude relative à la conciliation entre vie privée et carrière professionnelle, et elle utilise en outre des normes sportives différentes pour les hommes et les femmes. De plus, les femmes agents de police et militaires ont été mises en avant dans le cadre des activités de

recrutement. En vue de leur participation à une mission de gestion civile des crises, les femmes ont été particulièrement encouragées à suivre la formation '*Basic Generic Training*' qui prépare à ce genre de missions.

La Belgique s'est engagée à augmenter le nombre de femmes belges dans le système de l'ONU, et plus spécifiquement aux postes supérieurs, et ce en soutenant activement les candidatures des femmes belges. Afin de souligner l'importance que la Belgique accorde au rôle des femmes dans la diplomatie, le Ministre des Affaires étrangères a invité, à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, toutes les femmes ambassadeurs accréditées auprès du roi ainsi que les collaboratrices de son cabinet. En marge du débat ouvert sur les Femmes, la Paix et la Sécurité du Conseil de Sécurité de l'ONU, la Belgique a co-organisé, avec le Costa Rica, un *side-event* intitulé '*Bottom up approaches to Women, Peace and Security – lessons learned from Iraq, Libya and Kenya*'. En RDC, la Belgique a soutenu le programme '*Appui aux droits et participation des femmes congolaises dans le cadre de la Résolution 1325*' qui doit permettre de mieux impliquer les femmes dans les processus de résolution des conflits, d'améliorer leurs compétences en matière de leadership et de négociation et de créer un Secrétariat national 1325.

Objectif 5 : Soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d'action national

Le couronnement, lors de la cérémonie des Femmes de Paix au Sénat, des femmes qui soutiennent la résolution 1325 ou la mettent en œuvre sur le terrain a bénéficié d'un soutien sur le plan tant financier que du contenu. Dans le cadre de forums multilatéraux et d'entretiens bilatéraux avec des représentants d'autres pays, la Belgique a plaidé en faveur de la mise en œuvre des résolutions relatives aux Femmes, à la Paix et à la Sécurité, notamment au moyen d'un plan d'action national, et a exprimé à cette occasion sa volonté d'échanger des bonnes pratiques en la matière. La Belgique a activement pris part aux réunions de l'*EU Informal Task Force on UNSCR 1325*, aux '*gender breakfasts*' de l'OSCE et au rapportage concernant les dialogues sur la sécurité concernant Femmes, Paix et Sécurité du FSC. Au près de l'OTAN, la Belgique a continué à soutenir le travail de la Représentante spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, par le biais d'interventions lors de réunions officielles et par sa participation au groupe de travail informel 'Amis de la 1325'. La Belgique a également collaboré à l'élaboration de directives concernant l'opérationnalisation de la résolution 1325 sur le plan du contrôle des armes, et assure, depuis juin 2015, la vice-présidence du Comité OTAN sur la dimension de genre.

Objectif 6 : Suivi, rapportage et monitoring

La Belgique a fourni une contribution pour le rapport du Secrétaire général de l'ONU, à propos des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU, comme demandé dans la résolution 2242 du CSNU (2015). Le rapport portant sur la mise en œuvre, en 2015, du second PAN Femmes, Paix et Sécurité a été remis au Parlement mi-2016, et la concertation avec la société civile belge à propos de ce PAN et de la préparation du troisième PAN a eu lieu le 14 octobre.

3. Matrice de rapportage par objectif

OBJECTIF 1. Cadre normatif international			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
1.a	Appliquer en Belgique les conventions internationales qui assurent les droits des femmes.	<p>Rapportage périodique sous CEDAW.</p> <p>Comme demandé par le Comité CEDAW dans ses observations finales, la Belgique a communiqué au Comité en novembre 2016 des informations à propos du suivi des 3 recommandations considérées comme prioritaires par le Comité. Les domaines concernés sont la violence envers les femmes et la traite des êtres humains. Sur la base des contributions des départements concernés, l'IEFH a établi la réponse à cette question.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité
		<p>Réponses aux questionnaires pertinents de l'ONU.</p> <p>La Belgique a apporté une contribution au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les progrès dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 du CSNU, comme stipulé dans la Résolution 2242 du CSNU (2015).</p> <p>La Belgique a répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de la Résolution de l'Assemblée générale à propos du mariage des enfants et des mariages forcés.</p> <p>Dans le cadre de l'EPU de la Belgique, organisé le 20 janvier 2016, la Belgique a répondu à des questions et des recommandations concernant les droits de la femme.</p> <p>En février 2016, la Belgique a répondu à la demande de l'OHCHR concernant la résolution A/RES 69/156 de l'AGNU relative à l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité
		<p>Suivi Convention d'Istanbul</p> <p>La Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul le 14 mars 2016. L'IEFH a été désigné officiellement, le 11 avril 2016, comme organe responsable pour la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des mesures prises en Belgique dans le cadre de cette Convention. Cette mission est assurée en étroite collaboration avec l'ensemble des départements fédéraux, communautaires et régionaux impliqués dans la prévention et la lutte contre la violence basée sur le genre. En décembre 2015, la Belgique a présenté un nouveau PAN de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019 qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la Convention d'Istanbul (voir point 14.a.), adoptant et transposant ainsi en mesures/actions concrètes toutes les obligations de la Convention d'Istanbul, et ce avant sa ratification.</p>	Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité

1.b	Continuer à intervenir activement dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, de la CSW et du Conseil des droits de l'homme pour mettre en avant les droits des femmes, en particulier dans les pays en (post-)conflit.	<p>Actions CSW.</p> <p>Le thème prioritaire de la CSW60 était l'Autonomisation des femmes (<i>women's empowerment</i>) et le lien avec le développement durable. Le thème d'évaluation portait sur l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence envers les femmes et les filles.</p> <p>Pendant la session d'ouverture, la Belgique a souligné l'importance de l'intégration du genre dans les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'impact négatif des conflits sur les droits de l'homme, plus précisément l'égalité des droits des femmes. La Belgique a également contribué à la table ronde ministérielle sur le renforcement du cadre normatif, législatif et politique pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, au thème d'évaluation concernant l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence et a collaboré à l'organisation d'un événement parallèle sur la participation des femmes aux processus décisionnels.</p>	Affaires Étrangères
		<p>La cellule stratégique de la Secrétaire d'Etat de l'Égalité des Chances et l'IEFH ont contribué de manière active à la préparation de la position belge pour cette session et aux interventions de la délégation belge. L'IEFH était présent à New York lors de la session. Lors des négociations pour les conclusions concertées, entre autres les points suivants ont été défendus : la promotion des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains universels et inaliénables, l'intégration systématique de la dimension de genre dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la ventilation par sexe des indicateurs de suivi de cet Agenda.</p>	Égalité
		<p>Actions Conseil des droits de l'homme</p> <p>La Belgique a formulé des questions et des recommandations sur les droits des femmes lors des EPU de l'Estonie, de la Grèce, d'Haïti, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Moldavie, de l'Ouganda, des Palaos, du Paraguay, de Singapour, du Sierra Leone, du Soudan, de la Somalie, de la Syrie, du Togo, du Venezuela, du Zimbabwe et du Soudan du Sud.</p> <p>La Belgique a par ailleurs placé systématiquement les droits des femmes à l'avant-plan durant les différentes sessions du Conseil des droits de l'homme (CDH), entre autres pendant les débats interactifs avec les rapporteurs spéciaux sur la violence envers les femmes, le droit à l'alimentation, le droit à l'eau potable et aux installations sanitaires, la traite des êtres humains et avec le groupe de travail sur les lois et les pratiques discriminatoires envers les femmes, ainsi que lors du débat annuel sur les droits des femmes (ayant cette année pour thème les droits des femmes et l'Agenda 2030 pour le développement durable).</p> <p>De plus, la Belgique s'est associée à une déclaration commune à l'occasion de la journée internationale de la femme (session de mars) et à une déclaration commune sur la violence envers les femmes et les filles indigènes (session de</p>	Affaires Étrangères

		<p>juin).</p> <p>La Belgique est co-sponsor des résolutions du CDH concernant l'élimination de la discrimination contre les femmes, la violence envers les femmes, le droit à la nationalité, l'impact de la discrimination multiple et intersectorielle et de la violence dans le contexte du racisme, le droit à l'éducation pour les filles, l'élimination des mutilations génitales, la mortalité et la morbidité maternelles évitables et la traite des êtres humains. La Belgique est également co-sponsor de la résolution à propos de la violence envers les femmes, adoptée par l'Assemblée générale.</p> <p>La Belgique a également organisé le 31 août, en marge de la réunion organisationnelle du CDH, un événement consacré à la lutte contre l'impunité pour des conflits liés à la violence sexuelle (<i>Fighting impunity for conflict-related sexual violence</i>).</p>	
		<p>Conformément à la résolution 15/23 du CDH et à la demande du Groupe de Travail sur la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, la Belgique a présenté sa nouvelle loi concernant le sexisme aux autres états membres.</p>	Égalité
1.c	<p>Appeler systématiquement tous les pays à souscrire et respecter les conventions qui assurent les droits des femmes et à suspendre leurs réserves.</p>	<p>Interventions faites.</p> <p>Aussi bien dans le contexte bilatéral que multilatéral, la Belgique incite à la suspension des réserves non justifiées ainsi qu'à la mise en œuvre effective et au respect de la CEDAW.</p> <p>La Belgique a abordé cette question lors des EPU de la Grèce, d'Haïti, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Moldavie, des Palaos, du Paraguay, de la Sierra Leone, de Singapour, du Soudan, de la Somalie, de la Syrie, du Togo, du Venezuela et du Soudan du Sud.</p> <p>La Belgique exhorte également à la ratification du protocole à la CEDAW et de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). La Belgique a ratifié cette Convention le 14 mars.</p> <p>Au cours du débat public du CSNU le 28 mars, à propos du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique, la Belgique a encouragé les pays africains à ratifier le protocole de Maputo.</p> <p>Lors de son intervention durant le débat de l'AGNU du 17 novembre, relatif à l'Afghanistan, la Belgique a encouragé ce pays à poursuivre la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et a souligné l'importance de la participation des femmes à la vie sociale, économique et politique ainsi qu'aux processus de consolidation de la paix. Notre pays a également veillé à ce que les droits des femmes et la mise en œuvre de la résolution 1325 soient repris dans la résolution annuelle sur l'Afghanistan.</p>	Affaires Étrangères

		<p>A travers le financement aux ressources générales et aux programmes spécifiques qu'elle octroie à ONU-Femmes et au FNUAP, la Belgique contribue à cet appel, puisqu'elle permet à ces organisations onusiennes de poursuivre leur travail en ce sens.</p> <p>Appels dans le cadre de politiques et conventions conclues.</p> <p>Voir les interventions faites au point 1.c.</p>	Développement
		<p>Au Mali, la Belgique copréside, avec ONU Femmes, le groupe thématique Genre des bailleurs de fonds. En ce sens, elle poursuit son plaidoyer au sujet des droits des femmes et notamment au sujet de la Résolution 1325.</p> <p>Par ailleurs, le Bureau diplomatique belge au Mali a fait réaliser, en partenariat avec le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, une relecture sous l'angle du genre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Chaque article de l'accord a ainsi été analysé et revu sous l'angle du genre et des droits des femmes. Des recommandations ont été formulées et validées avec la société civile, elles serviront de contribution au Ministère de la Promotion de la Femme à la mise en œuvre de l'Accord.</p>	Affaires Etrangères
			Développement
2.a	Intégrer le respect de la santé et des droits sexuels et reproductifs aux programmes d'aide humanitaire et programmes pour la reconstruction.	<p>Intégration de cette composante à la politique et aux procédures.</p> <p>La stratégie belge pour l'aide humanitaire reconnaît l'importance de la prise en compte du genre dans les situations humanitaires. Dès lors, dans les programmes et projets financés en 2016, SDSR peuvent se retrouver comme une des composantes de la dimension de genre (les SDSR font généralement partie d'une approche plus globale, qui comprend notamment la lutte contre toutes les formes de violence).</p> <p>Au Burundi, les programmes financés par la Belgique dans le secteur de la santé, couvrent un certain nombre d'activités, dont les SDSR font partie intégrante.</p>	Développement
2.b	Appeler tous les pays à garantir le respect des droits sexuels et reproductifs des femmes et défendre ces droits au niveau international.	<p>Interventions faites et expertise donnée.</p> <p>La Belgique a mené ces interventions dans diverses enceintes multilatérales, tant dans le cadre de la CSW60 et du Conseil des droits de l'homme que de l'Assemblée générale. C'est ainsi que la Belgique a soulevé cette question durant l'EPU de l'Ouganda, du Paraguay et du Venezuela.</p> <p>Comme indiqué au point 1C., le financement belge à ONU-Femmes, au FNUAP et à l'OMS contribue directement, et sur le long terme, à cette action.</p> <p>La Belgique le mentionne de manière régulière lorsqu'elle participe aux Conseils d'administration de ces organisations multilatérales partenaires.</p> <p>Au Burkina Faso, la Belgique a repris en 2015 un programme de coopération bilatérale. Un des axes concerne un projet de coopération déléguée, signé en juin 2016 avec le FNUAP, d'une durée de 3 ans et intitulé : « Accélération de la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso ». Il vise à 1) améliorer l'accès des adolescentes de Fada n'Gourma et Tenkodogo à l'information et aux services de santé sexuelle et de</p>	Affaires Etrangères
			Développement

		la reproduction de qualité, 2) renforcer la résilience et l'autonomisation socio-économique des femmes rurales des régions de l'Est et du Centre-est organisées en fédérations, unions et 3) produire des données fiables sur la population burkinabè et le suivi des progrès vers les objectifs de développement nationaux et mondiaux.	
2.c	Plaider pour la mention des droits sexuels et reproductifs dans les documents internationaux pertinents.	Interventions faites. Aussi bien au sein de l'Union européenne que dans les enceintes onusiennes (CSW, CDH, AG), la Belgique a plaidé pour l'adoption d'un point de vue aussi progressiste que possible à propos des SRHR dans les négociations sur des résolutions pertinentes et les conclusions adoptées.	Affaires Étrangères
		La coopération belge insiste régulièrement, avec d'autres pays <i>like minded</i> , pour que la Commission européenne intègre les SDSR dans ses productions et surtout dans ses activités et son financement. Plusieurs Etats membres, dont la Belgique, rappellent régulièrement à la Commission 1) de maintenir un financement suffisant voire étendu en faveur de ce thème et 2) de fournir un rapportage spécifique sur son action dans ce domaine.	Développement
		L'importance des droits sexuels et reproductifs a été rappelée dans le <i>position paper</i> de la Belgique et dans son discours pour la 60 ^e session de la CSW et fortement défendue par la Belgique pendant les négociations pour les conclusions concertées. En plaçant à chaque fois cet aspect de façon permanente à l'ordre du jour international, la Belgique est considérée, avec la France et les états nordiques, comme l'un des plus vifs défenseurs de cette thématique.	Égalité
3.a	Soutenir financièrement le fonds de la Cour Pénale Internationale en faveur des victimes.	Soutien financier. Une contribution volontaire de 25.000 EUR a été versée au fonds au profit des victimes « <i>ICC Victims Trust Fund</i> » pour l'année 2016 (base normative internationale : article 79 du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale).	Justice
3.b	Soutenir des initiatives qui facilitent l'accès à la justice des femmes et des filles afin de garantir la protection de leurs droits (terres/successions/discrimination etc.).	Initiatives soutenues. La Belgique a soutenu la formation approfondie à Nairobi pour les procureurs sur le thème « <i>The Prosecution of International Crimes: Thematic Focus on Sexual Violence Crimes</i> » et une conférence internationale les 4 et 5 août intitulée « <i>Prosecuting Sexual Violence Crimes in National and International Contexts: Exchanging experiences and Expertise</i> ». La Belgique a financé la participation de cinq procureurs tanzaniens à la formation et l'organisation de la conférence.	Affaires Étrangères
		L'ONG belge RCN Justice et Démocratie met en œuvre au Burundi un projet de "transition" d'une durée d'un an (2016), dont l'objectif, centré sur la lutte contre les violences sexuelles et domestiques faites aux femmes, est réalisé à travers le renforcement de la demande de justice. Au Burundi toujours, un programme pluriannuel du PNUD, financé par le budget "Consolidation de la société" de la coopération, contribue au traitement de plusieurs centaines de dossiers de violence sexuelle, par la police judiciaire.	Développement

		<p>Ces dossiers sont transmis au parquet. Le PNUD a également appuyé l'opérationnalisation de 42 Chambres spécialisées Violences basées sur le genre et le sexe, créées auprès de toutes les juridictions et parquets du pays.</p> <p>En Algérie, un programme de coopération déléguée avec ONU-Femmes, vise notamment le renforcement de la prévention, y compris au niveau juridique, des violences à l'égard des femmes. Le projet est actuellement en cours d'exécution (période d'exécution prévue : 2015 à 2017).</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	<p>Justice</p> <p>Intérieur</p>
3.c	Appeler tous les pays à ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>Lors de l'EPU d'une série de pays, la Belgique a appelé à la ratification du Statut ou, dans le cas où ceux-ci l'avaient déjà ratifié, à l'adaptation de leur législation. Il s'agit des pays suivants : Haïti, Moldavie, Paraguay, Palaos, Niger, Somalie, Singapour, Tadjikistan, Tanzanie, Thaïlande et Togo.</p>	Affaires Étrangères
3.d	Appeler tous les pays à appliquer la définition la plus large de violence sexuelle, comme déterminée par la Cour Pénale Internationale.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a lancé cet appel lors de l'EPU des pays suivants : Haïti, Moldavie, Niger et Singapour.</p>	Affaires Étrangères
4.a	Accorder la priorité et du soutien financier à l'égalité hommes-femmes et l'empowerment des femmes, en particulier dans les pays en situation de fragilité.	<p>Aspect dans chaque nouveau Programme Indicatif de Coopération et dans tous les projets et programmes des secteurs prioritaires des pays en situation de fragilité.</p> <p>De très nombreux programmes de coopération ont une dimension ou une composante axée sur l'égalité entre hommes et femmes dans leurs activités d'exécution (Mali, RDC, Maroc, Burkina Faso, Guinée, Algérie, Bénin, Palestine). Ces activités sont détaillées dans les lignes d'action ci-après, en fonction du thème d'action choisi (luttres contre les violence sexuelles, participation à la prise de décision, etc.).</p> <p>Ainsi, en Palestine, une attention particulière est accordée aux femmes dans chaque nouveau programme de coopération et dans tous les projets et programmes des secteurs prioritaires (Éducation et Gouvernance locale), dans la coopération indirecte avec les acteurs de la coopération non gouvernementale et dans le programme humanitaire.</p>	Développement
4.b.	Approche de toutes les interventions sur le terrain dans un cadre stratégique et cohérent de nature à renforcer la position et l'empowerment des femmes.	<p>Cadre élaboré et appliqué</p> <p>Le 8 mars 2016, la coopération belge a édité 1) une nouvelle "Note stratégique sur le genre dans la coopération au développement" et 2) un plan d'action associé. On trouve le cadre normatif et les thématiques prioritaires dans la note stratégique, et les actions à mettre en œuvre dans le plan d'action. Ce dernier fournit des lignes directrices pour permettre aux collègues, notamment sur le terrain, d'intégrer la dimension de genre dans toutes les phases de réalisation d'un projet ou d'un programme.</p>	Développement

4.c	Offrir expertise et participer à l'échange de bonnes pratiques.	<p>Soutien fourni.</p> <p>Voir le point 1c. : au Mali, la Belgique copréside, avec ONU-Femmes, le Groupe thématique Genre des bailleurs de fonds. La Belgique y facilite la concertation, la communication et les échanges entre les partenaires actifs dans ce domaine, qu'ils soient institutionnels ou issus de la société civile.</p> <p>En Palestine, deux experts nationaux ont été engagés pour identifier les lacunes et les défis relatifs au genre dans les 2 secteurs prioritaires de la coopération belge. Les deux études ont résulté en des feuilles de politique pour améliorer l'intégration du genre et plaider pour l'échange et le développement de bonnes pratiques.</p>	Développement
		<p>L'IEFH échange expertise et bonnes pratiques au niveau tant bilatéral que multilatéral en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes. Par exemple, en 2016, il a notamment co-organisé un échange de bonnes pratiques avec la Commission européenne sur le thème de l'égalité salariale. L'IEFH a reçu des délégations du Niger, du Maroc et de la Syrie (en collaboration avec le Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes). La Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances et l'IEFH ont également lancé le site web www.violencessexuelles.be, qui a été présenté en tant que bonne pratique au High Level Group on <i>gender mainstreaming</i> de l'Union européenne.</p>	Égalité
4.d	Soutenir ONU Femmes et son rôle de promotion par rapport à l'égalité des femmes et des hommes et l'empowerment des femmes.	<p>Interventions faites.</p> <p>UN Women était mis au centre de l'attention durant la rencontre organisée par le ministre des Affaires étrangères avec les femmes ambassadeurs accréditées en Belgique à l'occasion de la journée internationale des femmes.</p>	Affaires Étrangères
		<p>La coopération belge maintient et stabilise sa contribution aux ressources générales d'ONU Femmes : 4 millions d'EUR ont été octroyés en 2016. La Belgique est le 12ème donateur aux ressources centrales d'ONU-Femmes. Des financements sont également octroyés pour des projets et programmes spécifiques.</p> <p>En septembre 2016, le Ministre de la Coopération a signé à New York un Arrangement Cadre avec ONU-Femmes : celui-ci confirme la collaboration entre les deux parties, harmonise les formalités administratives et financières, indique les priorités partagées et invite également à échanger les bonnes pratiques et informations stratégiques.</p>	Développement
		<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p>	
		<p>La coopération belge dispose de programmes de développement avec ONU Femmes au Mali, en République Démocratique du Congo, en Algérie et en Afghanistan, généralement dans le cadre de la coopération déléguée.</p> <p>En Palestine, dans le cadre de l'allocation budgétaire Consolidation de la Société, un programme conjoint UN Habitat/UN Women vient d'être signé. Il</p>	Développement

		s'intitule « Utilizing digital tools to promote human rights and create inclusive public spaces in Gaza strip ». Il vise notamment à renforcer la participation des femmes et des jeunes filles au développement de leur quartier (notamment via l'engagement de femmes architectes) et à intégrer les nouvelles technologies comme outil de mise en œuvre des droits humains.	
		Expertise donnée	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
4.e	Soutien au Plan d'action pour la promotion de l'égalité hommes-femmes du Représentant Spécial de l'OSCE pour les questions d'égalité des sexes.	Interventions faites. Participation régulière aux « <i>Gender breakfasts</i> » organisés par la Gender Section du Secrétariat de l'OSCE.	Affaires Étrangères
4.f	Agir dans le cadre de plaidoyers politiques et de déclarations internationales.	Interventions faites. Voir CSW à la question 1.b.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
		Programmes Indicatifs de Coopération.	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement

		<p>stratégique, et les actions à mettre en œuvre dans le plan d'action. Ce dernier fournit des lignes directrices pour permettre aux collègues, notamment sur le terrain, d'intégrer la dimension de genre dans toutes les phases de réalisation d'un projet ou d'un programme.</p> <p>Au Bénin, le bureau diplomatique belge a informé tous les acteurs de la coopération directe et les acteurs de la coopération indirecte de la nouvelle stratégie genre.</p> <p>Les départements d'état-major et directions générales suivants ont déjà un plan d'action pour l'intégration de la dimension de genre en cours d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ACOS O&T • ACOS Strat : <ul style="list-style-type: none"> ○ est désigné responsable du suivi de la thématique du genre dans le cadre de la résolution 1325 au sein des forums internationaux, militaires et mixtes civilo-militaires, dans lesquels la Belgique est impliquée, avec pour objectif de faire profiter la Défense dans son ensemble des leçons tirées. A l'heure actuelle, ce monitoring se fait à distance et uniquement de manière théorique. • DG BudFin (dans le cadre du <i>gender budgeting</i>) • DG MR (dans le cadre du <i>gender budgeting</i>) • DG Com : <ul style="list-style-type: none"> ○ il n'existe aucune stratégie ciblée de la DG Com axée sur le groupe cible « femmes ». • DG HR : <ul style="list-style-type: none"> ○ est responsable du suivi de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales et de l'arrêté royal du 26 janvier 2010 fixant la composition, les missions et les règles de fonctionnement d'un groupe interdépartemental de coordination. 	Défense
5.c	Soutenir les départements dans la mise en œuvre de la loi <i>gender mainstreaming</i> .	<p>Soutien fourni.</p> <p>L'IEFH et la cellule stratégique de la Secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité des Chances ont apporté leur soutien à la mise en œuvre de la 'loi <i>gender mainstreaming</i>' et du plan fédéral <i>gender mainstreaming</i>, entre autres via l'organisation des réunions du Groupe Interdépartemental de Coordination, la participation à des réunions bilatérales et à des groupes de travail et l'élaboration d'instruments de soutien. L'IEFH a également financé et organisé des formations sur le <i>gender mainstreaming</i> pour 8 cellules stratégiques et 4 administrations.</p>	Egalité
5.d	Faire au niveau local dans les pays partenaires une coordination concernant le genre.	<p>Rapport sur le Plan d'Action genre de l'UE.</p> <p>Au Bénin, le rapport sur le GAP UE est élaboré annuellement et conjointement avec les autres Etats membres (France, Allemagne, Pays-Bas) et la Délégation</p>	Développement

		de l'UE. La stratégie béninoise 2016-2020 du GAP est en cours de finalisation. La Belgique participe activement, en Palestine, à tous les efforts nationaux mis en place par rapport à la dimension de genre, notamment dans le cadre de la Résolution 1325, et par le biais du EU Gender Working Group.	
5.e	Intégrer des aspects de genre dans les rapports des postes extérieurs sur la situation locale.	Actions entreprises Les postes ont été invités à s'intéresser aux droits des femmes dans les fiches pays. À l'occasion du lancement du cinquième PAN sur la violence liée au genre, il leur a été demandé de fournir des informations à propos de la situation et la législation dans le domaine de la violence liée au genre dans les pays de leur juridiction, ainsi qu'à propos des initiatives profitant d'une contribution ou de soutien de la Belgique et de l'UE, ou qui pourraient en profiter. La fiche pays Bénin a été mise à jour 3 fois en 2016 par le poste à Cotonou, avec des informations relatives à la promotion du genre.	Affaires Étrangères Développement
5.f	Stimuler l'attention pour la dimension genre dans la détermination de la position belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux.	Positions dans lesquelles la dimension genre est reprise. Les directions Affaires multilatérales et Affaires bilatérales ont désigné un membre effectif et un membre suppléant dans la task force interne <i>gender mainstreaming</i> . Ces membres avaient déjà été informés à maintes reprises de l'importance d'accorder de l'attention à la dimension de genre lors de la détermination de la position belge. Ces personnes servent de point de contact au sein de leur direction. En tant que thème transversal de la loi sur la coopération au développement, l'attention pour la dimension de genre est systématiquement présente lors de la détermination de la position de la coopération belge dans les dossiers multilatéraux et bilatéraux. Au Bénin, la Belgique participe aux réunions mensuelles ainsi qu'aux activités de plaidoyer du Groupe Thématique Genre et Protection sociale, qui réunit tous les partenaires techniques et financiers intervenant sur ces thématiques. La Belgique a ainsi poursuivi le dialogue politique, avec les autres partenaires, pour le renforcement de la lutte contre les violences basés sur le genre, la promotion du leadership féminin, l'implication des femmes dans les sphères de décision ou encore l'application des textes et lois existants.	Affaires Étrangères Développement
6.a	Intégrer la dimension de genre de manière substantielle dans les formations de base.	Formations de base intégrant la dimension de genre. Les stagiaires-diplomates ont suivi une formation à propos du <i>gender mainstreaming</i> , du genre et des droits des femmes dans la politique extérieure de la Belgique. Dans le cadre de leur formation, les stagiaires diplomates ont bénéficié, en 2016, d'une formation sur le genre axée sur les outils utilisés par le SPF Affaires étrangères et coopération au développement dans le travail quotidien. Une des composantes de celle-ci, a porté spécifiquement sur l'intégration de la dimension de genre dans la coopération au développement.	Affaires Étrangères Développement

		<p>But : Stimuler les connaissances de la dimension de genre du personnel. La formation de base intègre la dimension de genre. Le théâtre de la diversité/des valeurs est intégré depuis 2006 dans la formation militaire de base des volontaires, des sous-officiers et des officiers. La dimension de genre est traitée de manière substantielle au cours de ces représentations et de ces mises en situation. La Défense prolonge cette forme de sensibilisation jusqu'en 2020.</p>	Défense
		<p>SPF Intérieur : Une formation sur le gender mainstreaming a été dispensée en avril 2016. POLFED : Intégration de la dimension genre au sein de la formation des aspirants inspecteurs de police :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la semaine d'introduction, les aspirants sont invités à signer la charte pour l'égalité entre femmes et hommes, égalité des chances et diversité. • La liste des attitudes entrant en ligne de compte pour l'évaluation contient « Faire preuve de respect de la diversité et agir en conséquence ». La définition de la diversité y est par ailleurs également reprise en toutes lettres. La diversité est une notion qui se réfère à la différence, à la variété, à l'abondance de choses distinctes ou la dissemblance. La politique de diversité repose sur le concept de diversité identitaire qui constitue la base de la politique du service Egalité et Diversité de la police fédérale. Cela implique que la diversité ne se limite pas au seul genre ni à l'origine ethnique de la personne, mais prend en compte d'autres différences, comme l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le cadre d'appartenance ... qui sont autant de sources de discrimination. Chaque individu constitue un tout construit à partir de divers matériaux qui le rendent unique, avec son identité propre. • Au sein du cluster 1 : Les services de police vis-à-vis des organisations administratives et judiciaires : Compétence 1.6. Situer la collaboration avec les partenaires externes au sein de la police intégrée : Objectif : 1.6.7. Illustrer à l'aide d'exemples la collaboration de la police intégrée avec les institutions et instances œuvrant contre la discrimination et le racisme. Contenus pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prêter attention aux pouvoirs juridiques du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ○ Prêter attention aux pouvoirs juridiques de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes ○ Le service Egalité et Diversité de la police fédérale ○ Les instances locales, comme les points de contact discrimination 	Intérieur POLFED

		<ul style="list-style-type: none"> • Au sein du Cluster 8: Accueil et assistance policiers : Compétence 8.2. Accompagner les victimes de manière appropriée Objectif : 8.2.2. Distinguer différents types de victimes et leurs besoins spécifiques. Contenus pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Caractéristiques en fonction de l'état de victime général et en particulier en fonction de l'âge et du sexe des victimes, de la proximité de leur entourage (ex : des amis,..) ○ Cohérence entre attitude et comportement du fonctionnaire de police sur ce qui précède Casus : victimes d'actes ou de violences sexuelles ou victimes de la traite des êtres humains • Au sein du cluster 12: Contexte sociétal Compétence 12.1. Intégrer les phénomènes sociaux dans leur ensemble : Objectif 12.1.1 Citer et décrire les développements socioculturels. Concepts : <ul style="list-style-type: none"> ○ culture (contenu, portée, conséquences) ○ minorité et groupes minoritaires ○ diversité Analyse et discussion des groupes-cibles, de différentes perspectives (en fonction de l'état de lieu, questions, leurs soucis et besoins, leurs attentes) : <ul style="list-style-type: none"> ○ les victimes de la traite des êtres humains ou de l'exploitation ○ holebis et transgènes 	
6.b	Intégrer la dimension de genre dans les formations continuées.	<p>Formations continuées intégrant la dimension de genre.</p> <p>Pour les sous-officiers, la dimension de genre est intégrée dans la Formation commune sous-officier d'élite et la Formation commune sous-officier supérieur au même titre que l'aspect diversité au sens le plus large du terme au sein des modules <i>Leadership</i>, <i>Communication</i> et réalisation d'un entretien d'évaluation.</p> <p>Pour les officiers pendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation de base d'état-major ; • La formation candidat officier supérieur ; • Le cours supérieur d'état-major. <p>Formations continuées qui intègrent la dimension genre au sein de POLFED :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation diversité de genre et transgenre • Coordination en matière d'approche intégrée du genre, en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. • Il existe différentes formations continuées en matière de diversité, qui sont organisées par les écoles de police, en collaboration avec Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances). Chacune de ces formations aborde brièvement la dimension genre, mais Unia ne 	<p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p>

		<p>souhaite pas marcher sur les plates-bandes de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diversité et thématique des holebis ○ Gestion concrète de la diversité dans mon unité ○ Diversité en action – Module de base ○ Diversité en action – Module de formation pour une analyse plus approfondie ○ Diversité : Islam, migration, préjugés ○ Gestion de la diversité ○ Intégrer la diversité dans chaque formation de police ○ Gérer la diversité d'une société multiculturelle ○ Gérer la diversité ○ Module de base anti-racisme et législation anti-discrimination 	
6.c	Intégrer la dimension de genre dans les formations pour le personnel partant en mission de paix et mission civile de gestion de crise.	<p>Formations intégrant la dimension de genre.</p> <p>Le « <i>Basic Generic Training on civilian crisis management</i> » possède une unité d'entraînement sur le gender mainstreaming.</p> <p>Le thème du genre est abordé pendant la formation et l'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévu dans les aptitudes principales individuelles (<i>Individual Common Core Skills</i>) du personnel militaire de la Défense ; • Intégré dans le « <i>Cultural Awareness Training</i> » organisé par Info Ops Gp pour tous les participants à des opérations ; • Inséré dans les exercices de certification pour les détachements opérationnels par l'intégration du thème dans les incidents, tant pour les soldats que pour le personnel spécialisé gender (GFA/GFP). <p>Ces formations sont dispensées au sein de POLFED, en collaboration avec l'Institut Egmont.</p>	<p>Affaires Etrangères</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p>
6.d	Développer du matériel pédagogique pour la sensibilisation aux questions de genre.	<p>Matériel développé.</p> <p>Le théâtre de la diversité/des valeurs est intégré depuis 2006 dans la formation militaire de base des volontaires, des sous-officiers et des officiers. La dimension de genre est traitée de manière substantielle au cours de ces représentations et de ces mises en situation.</p>	Défense
7.a	Prévoir et former des experts de genre au sein des départements.	<p>Experts prévus et formés.</p> <p>À l'été 2013, la cellule <i>gender mainstreaming</i> a été instituée au SPF Affaires étrangères. La coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> assure la mise en œuvre de la loi de 2007 sur le <i>gender mainstreaming</i> et coordonne également la task force interne à ce sujet. Les représentants de toutes les directions et des deux cellules stratégiques y siègent. Au sein de la task force, on examine différentes questions liées au genre et tous les membres se sont déjà vu proposer à deux reprises une formation à propos du <i>gender mainstreaming</i>. En outre, différentes sessions d'information et formations spécifiques par direction ont déjà été prévues.</p> <p>Les membres de la task force sont censés revêtir le rôle de point de contact au</p>	Affaires Etrangères

		<p>sein de leur direction, en relation avec le <i>gender mainstreaming</i>. La coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> assiste régulièrement à des formations et se concerta aussi régulièrement avec d'autres SPF et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du Groupe interdépartemental de coordination.</p> <p>Plusieurs membres, au sein de la Direction générale de la Coopération au Développement, disposent d'une excellente connaissance de la dimension de genre. Une experte genre est également active, elle est chargée notamment de la coordination de la mise en œuvre de la dimension du genre et du suivi stratégique et institutionnel d'ONU-Femmes.</p> <p>Un « <i>gender advisor</i> » est prévu dans toutes les composantes. En 2015, le « <i>gender advisor</i> » de la Composante Terre a suivi le cours intitulé « <i>A Comprehensive Approach to Gender in Operations</i> », donné à La Haye (décembre 2015). L'objectif est qu'en 2016, les autres « <i>gender advisors</i> » (Composantes Air et Médicale) puissent également suivre le même cours.</p> <p>La Composante Terre (Info Ops Gp) compte en son sein une équipe de « <i>gender advisors</i> » formés.</p> <p>Au sein du SPF Intérieur, une coordinatrice <i>gender mainstreaming</i> ainsi qu'un suppléant ont été désignés. La coordinatrice a suivi la formation <i>gender mainstreaming</i> de l'IEFH.</p> <p>Les deux coordinatrices <i>gender mainstreaming</i> ont suivi la formation proposée par l'IEFH.</p>	<p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p>
7.b	Prévoir et former des experts de genre pour les missions de paix.	<p>Experts prévus et formés.</p> <p>Dans tous les grands détachements susceptibles d'entrer en contact avec la population locale, des experts en matière de genre sont désignés en fonction de cumul. Ils suivent pour ce faire un cours avant le départ, au sein de l'Info Ops Gp, le « centre de référence » pour la Défense.</p>	Défense
7.c	Gérer et appuyer l'expertise de genre dans la préparation, la mise en œuvre et le monitoring des opérations de la paix.	<p>Base de données.</p> <p>Le Genre fait partie de la politique de diversité de la Défense. Dans ce cadre, la page Sharepoint de la DG HR contient une base de données globale Genre – ainsi qu'une brève introduction au concept.</p> <p>Experts mis à disposition.</p> <p>Les experts en matière de genre sont assistés, selon le « <i>Reach-Back Principle</i> », par des experts qui se trouvent au sein de l'Info Ops Gp et peuvent être activés lorsqu'une demande d'appui émane du théâtre. Cet appui peut consister à rendre des avis ou répondre aux questions mais aussi à envoyer une « <i>contact team Gender</i> » lorsque cela s'avère nécessaire.</p> <p>Plan de formation.</p> <p>Dans tous les grands détachements susceptibles d'entrer en contact avec la population locale, des experts en matière de genre sont désignés en fonction de cumul. Ils suivent pour ce faire un cours avant le départ, au sein de l'Info Ops Gp, le « centre de référence » pour la Défense.</p>	<p>Défense</p> <p>Défense</p> <p>Défense</p>

8.a	Considérer la présence de la dimension genre dans les demandes de subside comme un élément important pour l'approbation de ces demandes.	Subsides attribués à des projets qui tiennent explicitement compte de la dimension de genre.	
		Les projets de consolidation de la paix sont évalués au regard de la présence d'une dimension de genre. La dimension de genre fait partie intégrante des procédures de subside.	Affaires Étrangères Développement
8.b	Attirer l'attention sur l'égalité de genre au sein des conférences des donateurs.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
9.	Plaider pour une intégration de la dimension de genre dans l'agenda et dans les rapports et les résolutions pertinents des organisations internationales.	Interventions faites. La Belgique a plaidé pour l'intégration de la dimension de genre dans toutes les résolutions pertinentes du CDH et de l'AGNU (résolutions thématiques et par pays). Conjointement avec le Brésil, la Belgique a pris l'initiative d'organiser un briefing par le rapporteur spécial pour le droit à l'eau potable et aux installations sanitaires sur son récent rapport au Conseil des droits de l'homme dans le domaine de l'égalité des genres ainsi que du droit à l'eau potable et aux installations sanitaires.	Affaires Étrangères
10.a	Diffuser auprès des partenaires les bonnes pratiques et recommandations en matière d'intégration de la dimension genre dans les missions de maintien de la paix et plaider pour leur application dans les prochaines missions.	Diffusion des bonnes pratiques. Depuis 2013, des experts en matière de genre sont engagés au sein de détachements belges dans différentes missions de paix. Les missions actuelles des détachements belges n'impliquent pas immédiatement un contact avec la population locale, raison pour laquelle la dimension de genre n'intervient que de manière minimale. Nous ne pouvons par conséquent pas faire, à l'heure actuelle, des recommandations de bonnes pratiques à nos partenaires.	Défense
		Plaidoyer en faveur de leur application. Des experts en matière de genre sont engagés pour les opérations et l'accent est particulièrement mis sur la formation approfondie de ces experts par le biais de cours suivis en Belgique et à l'étranger (notamment au sein du SWEDINT). On veille également, pendant la phase de préparation d'une opération, à ce que les sessions d'information nécessaires soient données à tous les participants.	Défense
10.b	Collaborer avec les organisations internationales et leurs États membres dans le cadre du recueil d'informations pertinentes relatives à l'égalité des sexes et le soutien aux mécanismes de consultation et de coordination.	Base de données 'genre'. La Défense fait rapport annuellement sur les chiffres relatifs à la participation des femmes à des opérations belges au sein d'organisations internationales, par le biais du BEL Gender Report (début 2016 pour l'année 2015).	Défense
		Soutien fourni. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016	Défense
10.c	Accorder une attention supplémentaire à la dimension genre dans le cadre de la planification, la formation et l'élaboration de programmes RSS et DDR.	Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.	
		La Défense prend part à ces programmes dans un cadre multinational (UE,	Défense

		ONU, OTAN). A l'heure actuelle, la BEL est active dans trois programmes de ce genre (<i>Operation Resolute Support</i> , <i>EU Training Mission Mali</i> et République centrafricaine) et, dans chacun de ces programmes, on attache une attention toute particulière à l'aspect genre qui est intégré dans les différents programmes de formation.	
10.d	Surveiller l'intégration de la dimension genre dans les programmes de soutien au secteur de la sécurité.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Affaires Étrangères Développement
10.e	Plaider pour une intégration structurelle de la dimension de genre lors des préparations et des analyses du mandat et du budget des missions de paix et des missions de gestion civile de crise et pour le maintien des moyens nécessaires pour ce faire.	Interventions faites. Dans le cadre de la « <i>Peace Operation review</i> » de l'ONU, la Belgique a continué à plaider pour qu'une attention suffisante soit portée aux questions de genre.	Affaires Étrangères.
10.f	Promouvoir au sein de la CCP l'intégration de la dimension de genre dans la préparation des nouvelles ' <i>Integrated Peacebuilding Strategies</i> ' et dans les évaluations biennales des cadres stratégiques.	Interventions faites. Lors de l'examen quinquennal de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies qui s'est conclu en avril 2016 par l'adoption de résolutions conjointes à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, la Belgique a plaidé pour que soit accordée davantage de place à la dimension du genre dans le cadre d'une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix tant par les acteurs compétents en matière de politique, de sécurité et de développement, que dans les travaux de la Commission de consolidation de la paix elle-même. Par ailleurs, la Belgique a constamment réaffirmé durant cet examen l'importance du rôle des femmes, de leur représentation et de leur participation dans la prévention et la résolution des conflits en vue d'assurer une paix durable, dans le cadre de sociétés inclusives.	Affaires Étrangères
10.g	Dans le cadre des processus de désarmement et de réhabilitation, promouvoir une approche civile et plaider en faveur de l'expertise des organisations internationales ou des missions civiles internationales.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Affaires Étrangères
11.	Plaider pour l'intégration de la dimension de genre dans les documents sur l'état de droit et la justice transitionnelle et soutenir des mécanismes de justice transitionnelle qui ont un réel impact sur l'égalité de genre.	Interventions faites. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016. Action réalisée notamment au Mali, lors de la relecture de l'Accord pour la Paix et la réconciliation sous l'angle du genre (voir point 1.c ci-dessus).	Affaires Étrangères Développement
12.	Exécuter et renforcer la procédure en matière d'intégration de la dimension genre dans les accords avec les organisations internationales d'aide humanitaire qui bénéficient d'un soutien financier.	Procédure suivie. La stratégie belge pour l'aide humanitaire reconnaît directement l'importance de la prise en compte du genre dans les situations de crise. Ceci se traduit concrètement lors des procédures de financement. Ainsi, les ONG internationales souhaitant recevoir un subside humanitaire doivent justifier en quoi le projet/le programme proposé intègre la dimension de genre. Cet aspect	Développement

		est directement pris en compte dans la sélection et dans l'évaluation des projets/programmes financés.																			
13.a	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors des demandes d'asile.	<p>Nombre et pourcentage de demandeurs et de demandeuses d'asile qui ont reçu le statut de réfugié ou qui ont bénéficié de protection subsidiaire.</p> <p>Statut de protection (homme/femme)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Homme</th> <th colspan="2">Femme</th> <th colspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>Dossiers</th> <th>Personnes</th> <th>Dossiers</th> <th>Personnes</th> <th>Dossiers</th> <th>Personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7.801</td> <td>9.364</td> <td>2.887</td> <td>4.335</td> <td>10.688</td> <td>13.699</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lignes directrices.</p> <p>Aucune ligne directrice spécifique n'a été adoptée en 2015-2016. Les lignes directrices déjà prises dans le passé restent d'application (notamment à propos des personnes vulnérables).</p> <p>Echanges d'information.</p> <p>Aucune action spécifique n'a été entreprise en 2015-2016. Les mesures et actions prises dans le passé restent d'application.</p>	Homme		Femme		Total		Dossiers	Personnes	Dossiers	Personnes	Dossiers	Personnes	7.801	9.364	2.887	4.335	10.688	13.699	Intérieur-CGRA/OE
Homme		Femme		Total																	
Dossiers	Personnes	Dossiers	Personnes	Dossiers	Personnes																
7.801	9.364	2.887	4.335	10.688	13.699																
13.b	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes lors de l'accueil et le logement des réfugiés.	<p>Équipement et bâtiments adaptés aux besoins des femmes.</p> <p>Fedasil :</p> <p>Les normes de qualité minimale validées concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aide matérielle ; • l'infrastructure ; • le mobilier ; • l'encadrement général ; <p>ont été communiquées au réseau d'accueil le 22/12/2015. Elles sont depuis lors appliquées dans l'ensemble des structures d'accueil. Mi-2017 des normes de qualité concernant les thèmes suivants suivront :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement médical et psychologique ; • les normes spécifiques pour les mineurs non accompagnés ; • les espaces communs, les studios et les appartements dans les structures d'accueil. <p>Lors de l'élaboration de ces normes minimales le genre est pris en compte. Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chambres séparées pour les hommes et les femmes seuls ; • installations sanitaires séparés pour les hommes et les femmes ; • coin TV : local séparé ou heures d'ouverture spéciales pour les femmes et les mineurs ; • salle de sport en intérieur : local séparé ou heures d'ouverture spéciales pour les femmes et les mineurs. <p>Des normes spécifiques pour d'autres groupes vulnérables présentant des besoins particuliers suivront (notamment les personnes atteintes d'une</p>	Intérieur-Fedasil																		

	<p>déficience physique et mentale, les personnes gravement malades, les femmes enceintes...).</p> <p>En 2016, le Service Qualité de Fedasil a principalement procédé à des audits de l'accueil par le biais d'un cahier spécial des charges (opérateurs privés). Quatre audits ont été menés dans les centres fédéraux. Ces centres ont réalisé les ajustements préconisés dans les conclusions tirées de ces audits.</p> <p>Dans le cadre du cycle AMIF 2016-2017, Fedasil a choisi 4 projets mettant l'accent sur la création d'une approche structurelle pour les demandeurs d'asile présentant des problèmes psychosociaux. Parmi ces projets, citons le projet 'FGM Global Approach' de Gams et Intact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe cible : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le personnel du secteur de l'accueil et de l'asile, ○ Les femmes et les filles qui sont victimes ou potentiellement victimes de mutilations génitales (excision), ○ Les communautés issues des pays dans lesquels des mutilations génitales sont pratiquées. • Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les aptitudes des collaborateurs, ○ Accompagner les femmes victimes de mutilations génitales (excision) (accompagnement individuel et ateliers en groupes), ○ Sensibiliser les communautés, ○ Créer un réseau d'acteurs, partager l'expertise et faire du lobbying. <p>Dans ce cadre, un groupe de travail a été créé, auquel les partenaires du réseau d'accueil collectif de Fedasil participent afin d'élaborer un trajet d'accompagnement pour les filles et les femmes, demandeuses d'asile qui sont ou risquent de devenir victimes de mutilations génitales féminines. Le trajet sera introduit en 2017 dans toutes les structures collectives d'accueil.</p> <p>En outre, Fedasil perçoit chaque année un budget qui lui permet de soutenir des projets spécifiques relatifs à l'accueil et au retour volontaire. En 2016, 16 projets axés sur l'accueil (accompagnement de groupes cibles spécifiques, MENA, problèmes médicaux) ont bénéficié de subventions de Fedasil, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la poursuite du projet de l'ASBL Form'Anim pour un accompagnement intégral des femmes très vulnérables durant la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière, • le projet du Conseil des femmes néerlandophone 'Installer un système buddy pour les femmes réfugiés vulnérables', grâce auquel des bénévoles sont préparés à intervenir en tant que confidents ('buddy') de femmes réfugiées (bénéficiant d'un taux de reconnaissance élevé et en voie ou en cours de transition) pour les aider à trouver leur voie dans la société et à établir des contacts sociaux pour faciliter la phase de transition. <p>Formations 2016 :</p>	
--	---	--

		<p>Dans le cadre du projet 'FGM, Global Approach', le GAMS a organisé des formations sur la prévention des mutilations génitales féminines pour les travailleurs de terrain de Fedasil et les psychologues, que le GAMS a développées en collaboration avec l'ASBL Intact.</p> <p>En collaboration avec l'International Centre for Reproductive Health (Université de Gand), Fedasil a organisé en novembre et décembre 2016 une formation "(Re)connaissance de victimes de violence sexuelle et/ou lié au genre" afin de permettre aux professionnels de terrain de détecter les victimes de violences sexuelles et/ou liée au genre, de les accueillir et de les réorienter correctement, et si possible, d'agir préventivement. Cette formation s'adresse aux médecins, au personnel soignant, aux membres de l'équipe psychosociale, aux tuteurs et aux travailleurs sociaux. Deux séances supplémentaires sont prévues début 2017.</p> <p>Etude sur les personnes vulnérables présentant des besoins d'accueil spécifiques :</p> <p>En 2015, le Service Étude et Politique de Fedasil a entamé une étude approfondie sur l'identification et les soins aux personnes vulnérables ayant des besoins particuliers dans les structures d'accueil, dont les femmes enceintes, les filles et les mères seules, victimes notamment de violences liées au genre. Fin 2016, Fedasil a publié le premier volet de cette étude. Ce premier rapport de synthèse présente les principales constatations, qui se fondent sur une étude de la littérature, une analyse juridique, des observations au sein des structures d'accueil et des entretiens avec différents services et partenaires.</p> <p>Cette étude montre entre autres que la façon dont l'accueil est organisé peut influencer la vulnérabilité des personnes, notamment la situation des structures d'accueil (par exemple dans des petits villages isolés), la taille des structures d'accueil (par exemple, peu de possibilités en termes d'intimité, absence d'espaces individuels), les équipements dont disposent les structures d'accueil (absence d'équipements sanitaires adaptés) et la proximité des services d'assistance externes (tant les services d'assistance généraux (les hôpitaux et les pharmacies) que l'assistance plus spécialisée (psychiatre, psychologue)), d'accès facile en termes de distance mais également accessibles. Cette étude a permis de constater la nécessité de développer des structures d'accueil mieux adaptées.</p> <p>En ce qui concerne les besoins au niveau de la structure d'accueil, les mineurs non accompagnés (MENA) vulnérables ont particulièrement besoin d'un environnement sûr, stable et bienveillant qui leur permet d'établir des contacts sociaux et de développer un réseau de soutien. Afin de garantir cela, il est conseillé d'assurer une certaine continuité au niveau des soins et de limiter le nombre de transferts. Les victimes de la traite des êtres humains ont besoin d'un environnement de confiance sûr pour éviter que les trafiquants reprennent contacts avec la victime. Pour les personnes exposées à des formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, l'accès aux soins de santé</p>	
--	--	--	--

		<p>constitue un besoin important. Les mutilations génitales féminines, par exemple, ont diverses conséquences négatives à court et long terme sur la santé. Lors de plaintes éventuelles, les femmes et les filles ne font toutefois pas forcément le lien avec la mutilation. Les plaintes sont considérées comme étant associées au fait d'être une femme, et pas comme une conséquence de la mutilation subie. Il est par conséquent nécessaire de renvoyer ces femmes vers des médecins spécialisés et familiarisés avec les MGF.</p> <p>Pour les femmes enceintes ou celles qui viennent d'accoucher, l'étude a permis de constater que certaines structures d'accueil manquaient d'équipements sanitaires adaptés ou, pour les femmes qui viennent d'accoucher, d'une nourriture adaptée au bébé.</p> <p>La deuxième phase de l'étude commencera en 2017. Cette phase se concentrera sur les expériences des personnes au sein-même du réseau d'accueil.</p>	
13.c	Prendre en considération les besoins spécifiques des femmes en matière de réinstallation en Belgique.	<p>Nombre de réfugiés vulnérables réinstallés en Belgique, ventilé par sexe.</p> <p>Fedasil</p> <p>En 2016 (en date du 09/11/2016), 438 personnes sont arrivées en Belgique dans le cadre du programme de réinstallation. Sur les 438 réfugiés réinstallés en 2016, 216 étaient des femmes (dont 96 âgées de moins de 18 ans à leur arrivée).</p> <p>Dès leur arrivée en Belgique, les bénéficiaires du programme de réinstallation sont accueillis dans quatre centres d'accueil fédéraux pour une durée allant d'environ 3 à 7 semaines, en fonction de l'état d'occupation du réseau d'accueil (si le taux d'occupation est très élevé comme ce fut le cas dans la seconde moitié de 2015, le séjour en centre est limité à 3 semaines environ). Lorsque le contexte permet de maintenir la période en centre à 7 semaines, en plus d'avoir accès aux services disponibles dans le centre, des modules d'orientation socioculturelle sont délivrés en vue de préparer la mise en autonomie et l'intégration des réfugiés réinstallés. A la fin du séjour en centre Fedasil, les bénéficiaires se voient désigner une place d'accueil individuelle (pendant une période de 6 mois (initiative locale d'accueil au sein d'un centre public d'aide sociale - CPAS). A l'issue de cette période, le CPAS peut proposer aux réinstallés de mettre à disposition un logement privatif et devenir CPAS partenaires du programme de réinstallation.</p> <p>Un suivi social est assuré par le CPAS compétent au niveau local ainsi que par une des 2 ONG partenaires du programme (Caritas et Convivial). Chaque ONG travaille avec un collaborateur bi-culturel qui parle la langue de contact et peut faire bénéficier les réfugiés réinstallés de son expérience personnelle. Ces médiateurs interculturels se rendent au domicile des réfugiés, plus ou moins fréquemment en fonction des besoins. Pour les réfugiés les plus vulnérables telles que les femmes seules avec enfants, le suivi se poursuit au-delà des 12 premiers mois. Les travailleurs sociaux veillent à mettre les</p>	Intérieur-CGRA-Fedasil

		bénéficiaires en contact avec les services spécialisés adaptés en fonction de leurs besoins spécifiques (soins médicaux, soutien psychologique, cours de langue, aide à la formation et à l'emploi, services de soutien divers, etc.).	
--	--	--	--

OBJECTIF 3. Protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles

N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
14.a	<p>Accorder la priorité, au niveau politique et opérationnel, à la lutte contre toutes les formes de violence pendant et après les conflits armés, avec une attention particulière pour la violence sexuelle.</p>	<p>Interventions faites.</p> <p>En juin 2016, la Belgique est intervenue au Conseil de sécurité dans le débat ouvert sur la violence sexuelle dans les conflits armés, en particulier la traite des êtres humains. La Belgique a soutenu la recommandation du Secrétaire général dans son intervention, visant à intégrer le thème de la violence sexuelle liée aux conflits dans les travaux des comités de sanction.</p> <p>Le 7 juin à New York, la Belgique a organisé un événement en collaboration avec UN Women, pour le lancement du livre « <i>Prosecuting Conflict-related Sexual Violence at the ICTY</i> », auquel ont participé entre autres le Procureur du TPIY et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la violence sexuelle dans les conflits armés.</p> <p>Le 25 octobre, la Belgique a fait une déclaration lors du débat ouvert du CSNU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en faveur, d'une part, d'une plus grande participation des femmes dans la politique, la justice et les processus de maintien de la paix et, d'autre part, de la lutte contre l'impunité et le terrorisme. Le lendemain, la Belgique a organisé avec le Costa Rica en marge de ce débat annuel un événement intitulé « <i>Bottom up approaches to Women, Peace and Security - lessons learned from Iraq, Libya and Kenya</i> ».</p> <p>La Belgique a également organisé le 31 août, en marge de la réunion organisationnelle du CDH, un événement sur la lutte contre l'impunité pour la violence sexuelle liée aux conflits (« <i>Fighting impunity for conflict-related sexual violence</i> »).</p> <p>En marge de la 25^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ - Vienne, 23-27 mai 2016) de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Belgique a soutenu un événement sur la violence envers les femmes et les filles, organisé par l'Observatoire international de justice juvénile, en collaboration avec le Conseil académique pour le système des Nations Unies, l'<i>Academy of Criminal Justice Sciences</i> et la Société mondiale de victimologie, intitulé « <i>Gender-Based Violence against Girls and the Criminal Law</i> ». L'Agence des droits fondamentaux de l'UE et l'ONUDC ont également participé à cet événement.</p> <p>Lors de son intervention durant le débat de l'AGNU du 17 novembre sur l'Afghanistan, la Belgique a encouragé ce pays à poursuivre la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Notre pays a également veillé à ce que les droits des femmes et la mise en œuvre de la résolution 1325 soit repris dans la résolution annuelle sur l'Afghanistan.</p> <p>La Belgique a soutenu la formation approfondie à Nairobi pour les procureurs sur le thème « <i>The Prosecution of International Crimes : Thematic Focus on</i></p>	Affaires Étrangères

		<p><i>Sexual Violence Crimes</i> » et une conférence internationale les 4 et 5 août intitulée « <i>Prosecuting Sexual Violence Crimes in National and International Contexts : Exchanging experiences and Expertise</i> ». La Belgique a financé la participation de cinq procureurs tanzaniens à la formation et l'organisation de la conférence.</p> <p>La Belgique a également apporté une contribution financière au projet « Les enfants de Panzi et d'ailleurs » en République démocratique du Congo. Ce projet est destiné à soigner les enfants victimes de violences sexuelles.</p>	
		<p>Des projets sont développés à Gaza, dans le cadre de financements de la coopération belge. On peut mentionner à titre d'exemple l'appui à l'association Aisha via le Humanitarian Pool Fund, qui porte assistance à des femmes victimes de violences liées au genre. On notera également qu'en Palestine, dans le cadre du projet mentionné ci-dessus au point 4.d, à savoir le projet UN Habitat/UN Women, un des axes concerne spécifiquement la mise en place de « <i>safe public spaces for women</i> ».</p>	Développement
		<p>Outre la participation de la Belgique aux divers processus internationaux cités dans le dernier état des lieux, il est essentiel d'insister sur le fait que la politique de défense belge s'inscrit pleinement dans le cadre de la « <i>Zero Tolerance Policy</i> » de l'ONU en ce qui concerne la violence sexuelle.</p> <p>ACOS Strat a également participé à la rédaction au sein du Coormulti des réponses à donner à l'ONU à ses questions relatives aux abus sexuels commis par des membres des opérations de maintien de la paix.</p> <p>Au sein de l'OTAN, les « <i>Military Guidelines on the Prevention of and Response to Conflict-Related Sexual an Gender-Based Violence</i> » (IWMS-0016-2015) ont été présentées lors du Sommet de Varsovie.</p>	Défense
		<p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Intérieur
		<p>La Justice a soutenu la ratification de la Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016. La violence dans les conflits armés constitue l'un des quatre grands domaines visés par la Convention.</p> <p>La Justice fait partie du groupe de travail interdépartemental qui suit, met en œuvre, surveille et évalue le PAN sur les violences liées au genre. Ce PAN fait également référence à la violence dans les situations de conflit armé.</p>	Justice
		<p>Le PAN de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019 a été présenté officiellement le 10 décembre 2015. Il comporte 235 mesures et s'articule autour de six objectifs globaux dont la lutte contre la violence sur le plan international. Pour la première fois, la lutte contre la violence sexuelle a été intégrée dans le PAN violence en tant que priorité absolue. 41 mesures concernent plus spécifiquement la lutte contre la violence sexuelle. Un groupe interdépartemental, regroupant l'ensemble des départements fédéraux, communautaires et régionaux concernés par la mise en œuvre du PAN 2015-2019, a été mis en place par l'IEFH. En outre, un groupe de travail spécifique sur la collecte de statistiques relatives à la violence basée</p>	Égalité

		<p>sur le genre a été créé et placé sous la coordination de l'IEFH.</p> <p>Une étude de faisabilité menée sur la mise en place de centres de référence multidisciplinaires pour la violence sexuelle a été lancée par la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances. Actuellement, les victimes de violence sexuelle sont en effet toujours livrées à elles-mêmes face aux possibilités en matière d'assistance, aux services de police et au système juridique. Par conséquent, de nombreuses victimes de violence ne font pas de déclaration et sont totalement abandonnées à leur sort. L'objectif de la Secrétaire d'Etat est de donner une place centrale aux victimes de violence sexuelle et de les accueillir au sein d'une équipe multidisciplinaire sur les plans médical, psychologique, policier et judiciaire. Dans le cadre de cette étude, une délégation belge s'est rendue aux Pays-Bas et au Royaume-Uni afin de tirer des enseignements des centres d'accueil déjà mis en place dans ces pays. Une seconde étude intitulée "Pour une approche holistique de la violence sexuelle en Belgique : préparation du projet-pilote centres belges violence sexuelle" a débuté le 1^{er} septembre 2016.</p> <p>L'IEFH a également participé à plusieurs conférences internationales concernant la lutte contre toutes les formes de violence, dont la « <i>5th International Conference on the Survivors of Rape</i> » à Stockholm et la « <i>réunion tripartite de l'OIT sur la violence dans le monde du travail</i> » à Genève.</p>	
		<p>Soutien et adoption de résolutions, avis ou recommandations.</p>	
		<p>En outre, la Belgique est co-sponsor des résolutions sur la violence envers les femmes, tant au Conseil des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale.</p>	Affaires Étrangères
		<p>Lors de son intervention au Sommet Humanitaire mondial à Istanbul le 24 mai 2016, le Ministre de la Coopération au Développement a rappelé la nécessité d'en finir et de prévenir toutes formes de violences sexuelles et basées sur le genre, notamment dans les situations de conflits armés et de catastrophes.</p> <p><i>« Ending and preventing such violence, protecting the victims/survivors and providing adequate responses to their needs is a critical humanitarian concern. All states and authorities should be reminded of their obligation to comply with and implementing existing prohibition under (...) international human rights law. Belgium also encourages its humanitarian partners organizations to pay particular attention to the gender perspective, more specifically to sexual violence, and this at the strategic as well as at the operational level »</i></p>	Développement
		<p>Plus récemment, la Belgique a été impliquée au premier chef dans des discussions au sein de la 5^e Commission (<i>Cross-cutting topics</i>) en vue de formuler une réaction forte aux accusations d'abus sexuels lors d'opérations de paix. La Belgique y a rappelé sa politique ferme et sans ambiguïté envers ses propres casques bleus. En raison de cette position et de l'expérience tirée du passé, la Belgique est considérée par l'ONU comme un des acteurs les plus crédibles.</p>	Défense

		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Intérieur
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Justice
		A la demande de la Commission européenne, l'IEFH a contribué en juin 2016 à l' « <i>Advisory Committee opinion on women migrants and refugees in Europe</i> ».	Égalité
14.b	Soutenir, en Belgique et dans les pays partenaires, les actions de sensibilisation au problème de la violence sexuelle avant, pendant et après les conflits armés.	Interventions faites. La dimension "Éducation au développement" de la coopération belge, développe des actions de sensibilisation au problème de la violence sexuelle. Il peut s'agir du financement d'ONG qui développent elles-mêmes des actions de plaidoyer, de sensibilisation ou de formation (comme le font par exemple Oxfam Solidarité ou Le Monde selon les femmes), ou encore de productions audiovisuelles cofinancées par l'éducation au développement, et qui sont axées sur les femmes victimes des conflits dans les pays du Sud et sur leur combat pour la paix et la reconstruction. Plusieurs productions ont déjà été diffusées en 2016 ("L'homme qui répare les femmes", qui raconte le parcours et le combat du Docteur Mukwege à l'Est du Congo ; une émission des Belges du bout du monde sur le travail d'une femme à la tête d'une association pour la paix en Côte d'Ivoire) ou ont été finalisées en 2016 et seront diffusées en 2017 (le documentaire "Caravane Touareg" sur le Mali ; le long métrage de fiction "Insyriated" qui met en scène les débuts de la guerre en Syrie du point de vue des civils, avec notamment la problématique de la mort et du viol ; le documentaire "Au temps où les Arabes dansaient", qui retrace l'histoire des femmes artistes pour l'égalité, et montre comment les Islamistes produisent une série d'interdictions sur la liberté d'expression, les femmes artistes étant particulièrement touchées).	Développement
14.c	Prévoir la présence d'expert-justice comme formateur en matière de violence envers les femmes.	Communication interne envers les experts potentiels. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Justice
15.	Lors de la préparation des missions de maintien de la paix et de l'instruction préalable au déploiement donnée en Belgique, demander d'accorder une attention particulière à la violence à l'égard des femmes et des enfants et insister sur la nécessité de leur offrir une protection contre cette violence.	Actions concrètes prises. Pendant le « <i>Pre-Deployment Training</i> » de tous les militaires qui partent en mission, tant au sein d'un grand détachement qu'en tant que renfort individuel, la thématique du genre est traitée de manière détaillée et adaptée à la culture du théâtre opérationnel. La thématique du genre est intégrée dans le briefing « <i>Cultural Awareness</i> ». Pendant la formation des GFP qui sont prévus au sein des plus grands détachements, cette thématique est traitée en détail de même que le rapportage et les actions nécessaires de manière à pouvoir intervenir de façon correcte.	Défense
16.a	Poursuivre les coupables de violences sexuelles au sein de la Défense.	Ratio du nombre de plaintes par rapport au nombre de poursuites. La Défense n'a pas reçu de plaintes depuis 2009.	Défense
		Ratio du nombre de poursuites par rapport au nombre de condamnations. La Défense n'a pas reçu de plaintes depuis 2009.	Défense

16.b	Etablir le code de conduite belge et y souligner cette zéro tolérance.	<p>Code belge établi.</p> <p>La Défense dispose, depuis avril 2013, de 7 valeurs de la Défense pour le personnel militaire. Celles-ci sont : la loyauté, le sens de l'honneur, l'intégrité, le sens du devoir, l'engagement, le courage et le respect.</p> <p>A l'avenir, tous les membres du personnel de la Défense seront également évalués, lors de leur appréciation de poste annuelle, sur une série de compétences comportementales génériques. Il s'agit des compétences suivantes : être flexible, agir de manière intègre, faire preuve de loyauté envers l'organisation, respecter les autres et collaborer.</p>	Défense
16.c	Appliquer le code de conduite de l'ONU et de l'OTAN dans les rangs de l'armée belge et promouvoir celui-ci au niveau international.	<p>Application et promotion.</p> <p>Les « <i>NATO/UN Standards of Behaviour</i> » sont diffusés au sein des détachements en mission de paix par le biais d'un appendice à l'annexe RR (<i>Gender Perspective</i>) et sont transmis par le biais de l'aide-mémoire (règles de conduite pour le soldat) à tous les participants à une mission.</p>	Défense
17.a	Soutenir les programmes et projets axés sur le rétablissement de l'État de droit afin de lutter contre l'impunité des actes de violence à l'égard des femmes.	<p>Interventions faites.</p> <p>Voir l'action menée au Mali en matière de relecture de l'Accord pour la Paix sous l'angle du genre (point 1.c).</p> <p>Au Pérou, la coopération belge finance les organisations de la société civile locale qui luttent contre les violences faites aux femmes, notamment l'organisation Demus, qui lutte pour plus de justice entre les sexes par la construction d'un système de justice qui répondent aux besoins des femmes rurales et urbaines affectées par la violence. De même pour IDL (Instituto de Defensa Legal), une ONG locale qui s'occupe de défense et protection des droits fondamentaux des femmes, notamment celles appartenant aux forces de l'ordre ou encore les mineurs recrutés illégalement.</p> <p>En Palestine : il existe un projet de Consortium et une intervention en zone C (démolitions de structures). Cette intervention ne vise pas les femmes de manière exclusive, mais bien l'ensemble de la communauté menacée par les actes de démolition des structures en zone C.</p>	Développement
17.b	Soutenir les initiatives qui contribuent à l'élaboration et à l'application, dans les pays tiers, d'une législation nationale punissant la violence sexuelle et qui encouragent les femmes et les filles à porter plainte lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a soutenu la formation approfondie à Nairobi pour les procureurs sur le thème « The Prosecution of International Crimes : Thematic Focus on Sexual Violence Crimes » et une conférence internationale les 4 et 5 août intitulée « <i>Prosecuting Sexual Violence Crimes in National and International Context : Exchanging experiences and Expertise</i> ». La Belgique a financé la participation de cinq procureurs tanzaniens à la formation et l'organisation de la conférence.</p> <p>Voir l'action menée au Burundi (point 3.b ci-dessus) qui concerne notamment l'opérationnalisation de chambres spécialisées en matière de Violences basées sur le genre et le sexe auprès de toutes les juridictions et parquets du pays.</p>	<p>Affaires Etrangères</p> <p>Développement</p>

		<p>Au Bénin, la Belgique soutient, avec les autres partenaires techniques et financiers, l'application de la loi n°2011-26 du 9 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes.</p> <p>Actuellement, il existe au niveau du Conseil de l'Europe, un groupe de travail au sein du Comité des Droits de l'Homme, qui accorde une attention particulière au phénomène des mutilations génitales féminines et des mariages forcés. La Justice participe à ce groupe de travail. Des travaux sont en cours pour un guide de bonnes pratiques et les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Istanbul, sont encouragés à le faire. La Convention attire l'attention sur la poursuite de toutes les formes de violence contre les femmes.</p>	Justice
17.c	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'encontre des femmes.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a pris part au débat interactif avec le Rapporteur spécial durant la session de juin avec le CDH. La Belgique a félicité le RS pour sa nomination ainsi que pour son premier rapport et a soutenu sa position quant au besoin d'une approche holistique et inclusive de la problématique.</p> <p>Soutien aux résolutions pertinentes.</p> <p>La Belgique est co-sponsor des résolutions du CDH et de l'Assemblée générale sur la violence envers les femmes.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Affaires Étrangères</p>
17.d	Encourager les états à intégrer la lutte contre la violence sexuelle dans les mécanismes de justice transitionnelle et de droit pénal et à considérer la lutte contre la violence sexuelle comme la responsabilité propre à chaque Etat (ownership).	<p>Interventions faites.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Voir point 1.c et point 3.b ci-dessus.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p>
17.e	Plaider pour la lutte contre l'impunité et encourager les poursuites tant au niveau national qu'au niveau international.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique y a œuvré durant l'EPU du Soudan, de l'Estonie et du Paraguay.</p> <p>La Belgique a répondu aux diverses requêtes d'information du Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en fournissant des informations détaillées sur le droit belge et les dispositions applicables en matière de poursuites à l'égard du personnel belge en uniforme déployé dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. [Note : le Bureau de la Coordinatrice spéciale a été créé le 8 février 2016 par le Secrétaire général des Nations Unies.]</p> <p>Par ailleurs, la Belgique continue de plaider dans les enceintes de travail de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment en 5^e et en 6^e Commissions et au Comité des 34 (Comité spécial des opérations de maintien de la paix) pour une politique de « tolérance zéro » face aux abus sexuels commis dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Notre pays soutient à cet égard les efforts du Secrétaire Général visant à mettre en œuvre les mesures de prévention, de répression et de réparation approuvées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.</p>	Affaires Étrangères

18.a	Suivre la situation des femmes dans les zones d'intervention et mettre au point un système de rapportage en matière de violence envers les femmes.	Monitoring/Early warning indicators.	
		Ceci n'est possible que lorsque les militaires belges dans les zones d'intervention sont en contact avec la population locale. Pendant la formation des GFP qui sont prévus au sein des plus grands détachements, cette thématique est abordée en détail de même que le rapportage et les actions nécessaires de manière à pouvoir intervenir de façon correcte.	Défense
		La coopération belge participe depuis 2010 au financement du système de « <i>Monitoring and Reporting Mechanism on grave violations against children</i> » exécuté par UNICEF. Ce programme met en place un système de reporting afin de mieux prévenir et combattre les atteintes aux droits des enfants lors des conflits armés, en ce compris les violences sexuelles envers les femmes et les enfants.	Développement
		Il y a également le système de Monitoring/ Early warning indicators, qui est financé notamment via l'appui accordé à l' <i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i> .	
18.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et les mines anti-personnels en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les enfants et les femmes.	Interventions faites.	
		Ceci n'est possible que lorsque les militaires belges dans les zones d'intervention sont en contact avec la population locale. Pendant la formation des GFP qui sont prévus au sein des plus grands détachements, cette thématique est abordée en détail de même que le rapportage et les actions nécessaires de manière à pouvoir intervenir de façon correcte.	Défense
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
18.b	Poursuivre l'action dans le cadre de la convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions et les mines anti-personnels en insistant tout particulièrement sur les effets de ces armes sur les enfants et les femmes.	Interventions faites.	
		Pendant la sixième réunion des parties contractantes à la Convention sur les armes à sous-munitions du 5 au 7 septembre 2016 à Genève, la Belgique a exprimé son soutien continu à l'aide internationale et à l'intensification de la coopération en matière d'aide aux victimes et de déminage. En 2016, la Belgique a consacré 600 000 euros. Le critère du genre est systématiquement contrôlé lors de l'octroi de fonds pour destinés à de tels projets. Lors de la 15 ^e réunion des États parties à la Convention d'Ottawa (Santiago de Chile, 28/11-1/12/2016), la Belgique a souligné le lien étroit qui existe entre l'assistance intégrée aux victimes et l'approche du genre. La Belgique a plaidé de manière déterminée pour une approche globale multidimensionnelle et intégrant la dimension de genre dans toute action de lutte contre les mines. Suivant cette approche, la grande majorité des 2 500 000 euros engagés en 2016 par la Belgique ont financé des actions intégrant explicitement une approche de genre.	Affaires Étrangères
		Pas d'application.	Défense

18.c	Veiller en permanence au respect de l'article 7.4 dans le cadre de l'application du Traité sur le commerce des armes (interdiction d'exportation en cas de ' <i>violence fondée sur le genre/violence à l'égard des femmes et des enfants</i> ').	<p>Intégration de l'aspect du genre dans l'action communautaire de l'UE, en soutien à l'application du Traité sur le commerce des armes dans les pays tiers.</p> <p>Lors de la deuxième conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes du 22 au 26 août 2016 à Genève, la Belgique a à nouveau souligné l'importance d'une référence spécifique à la « <i>gender based violence or serious act of violence against women and children</i> » dans le Traité.</p> <p>En outre, de concert avec l'OTAN, le SPF Affaires étrangères a organisé le 29 avril 2016, au Palais d'Egmont, un séminaire consacré à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité dans le domaine de la maîtrise des armements. Le séminaire était centré sur le contrôle des armes légères et de petit calibre et la lutte contre les mines. Les résultats de ce séminaire ont nourri les débats au sein de l'OTAN, qui ont finalement mené à la rédaction d'une proposition de directives générales concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU dans le domaine des armes légères et de petit calibre et de la lutte contre les mines.</p> <p>Le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2016 s'est tenu un deuxième séminaire, hébergé par la Belgique, sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité dans les domaines du contrôle des armes, des actions contre l'accumulation et la possession illicite d'armes légères et de petit calibre, et du déminage. Le séminaire a permis un échange constructif entre les équipes OTAN et des représentants de la société civile mettant en œuvre des projets et programmes dans les trois domaines de désarmement précités. La Belgique appuie donc politiquement, mais également via un apport logistique et financier, l'intégration de la perspective de genre dans les actions de désarmement que l'OTAN met progressivement en place.</p>	Affaires Étrangères
18.d	Accorder une attention particulière à la participation des femmes aux programmes de déminage et impliquer les femmes à la détermination des zones qui doivent être déminées en priorité.	<p>Création d'un critère de genre qui sera contrôlé systématiquement dans le cadre de l'évaluation de nouveaux projets de déminage.</p> <p>Le critère de genre est systématiquement contrôlé lors de l'évaluation des nouveaux projets de déminage.</p> <p>Pas d'application.</p>	Affaires Étrangères Défense
18.e	Soutenir les initiatives des ONG internationales, belges et locales qui œuvrent pour la protection des femmes et qui luttent contre les violences sexuelles, entre autres par une prise en charge intégrée de soins médicaux et psychosociaux par la réintégration socio-économique des victimes et par l'offre de protection et hébergement.	<p>Actions de soutien.</p> <p>La Belgique a également apporté une contribution financière au projet « Les enfants de Panzi et d'ailleurs » en République démocratique du Congo. Ce projet concerne les soins à apporter aux enfants victimes de violences sexuelles.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>La Belgique a soutenu la formation approfondie à Nairobi pour les procureurs sur le thème « <i>The Prosecution of International Crimes: Thematic Focus on</i></p>	Affaires Étrangères Développement Affaires Étrangères

		<p><i>Sexual Violence Crimes</i> » et une conférence internationale les 4 et 5 août intitulée « <i>Prosecuting Sexual Violence Crimes in National and International Contexts: Exchanging experiences and Expertise</i> ». La Belgique a financé la participation de cinq procureurs tanzaniens à la formation et l'organisation de la conférence.</p>	
		<p>A travers l'allocation de base « Consolidation de la société », la coopération finance un projet de Prise en charge holistique des victimes/survivantes des violences basées sur le genre au Mali, projet mené par UNICEF en partenariat avec une ONG malienne de défense des droits des femmes. Les activités concernent la prise en charge des victimes dans les centres d'accueil (notamment l'assistance juridique), la réinsertion sociale et économique des femmes affectées par les violences basées sur le genre et la diffusion des bonnes pratiques de prise en charge une fois celles-ci analysées.</p> <p>Au Mali toujours, un programme de coopération déléguée a été approuvé en juin 2016 : UNICEF et le FNUAP le mettront en œuvre à partir de 2017, avec une série de partenaires locaux (officiels et ONG) ; ce projet concerne précisément la prévention (à travers la mobilisation des communautés) et la prise en charge (médicale et sociale) des femmes et filles victimes de mutilations génitales féminines, des mariages précoces et des fistules obstétricales, dans la région de Koulikoro.</p> <p>Au Niger, l'ONG Plan Belgique est financé par la Belgique pour la réalisation de son projet « Filles pas épouses. Promouvoir les droits des filles dans un environnement protecteur à Tillabéry » ; ce projet a débuté en 2015 et se poursuit actuellement. Il concerne la lutte contre les mariages précoces.</p> <p>Un nouveau programme de coopération a été signé entre la Belgique et le Niger en juin 2016. A côté d'un des deux secteurs de concentration qui concerne la santé (avec une attention pour la santé et les droits sexuels et reproductifs), un programme de coopération déléguée a été approuvé en novembre 2016 avec le bureau du FNUAP au Niger. Ce programme, intitulé Illimin Zaman Dunia (Le Savoir pour la dignité), vise à retarder le mariage des enfants et les grossesses précoces, en vue notamment de réduire la mortalité maternelle. L'approche est centrée sur l'autonomisation des adolescentes pour leur permettre de dire non aux mariages et aux grossesses précoces, et de participer également à la vie socio-économique de leurs communautés.</p> <p>En République RDC, le Programme conjoint (PNUD, UNICEF, FNUAP) de prévention et réponses coordonnées de lutte contre les violences sexuelles dans les provinces de l'Ituri et du Nord Kivu, dans le cadre de la troisième allocation STAREC, est toujours en cours d'exécution. Sont notamment réalisés des séances de sensibilisation dans les écoles, la prise en charge holistique (médicale, psycho-sociale, judiciaire, réinsertion) des victimes de violences basées sur le genre et la formation des agents de l'État et acteurs non-étatiques impliqués dans la collecte de données concernant les violences basées sur le genre.</p>	Développement

		<p>Le Programme intermédiaire de coopération 2014-2015 (coopération bilatérale) avec la RDC prévoit, dans sa composante du Programme Santé, la mise en œuvre d'un Programme de lutte contre la violence sexuelle, exécuté par la CTB. La durée opérationnelle est fixée à 3 ans, le projet démarrera en 2017. Il s'agit de capitaliser l'expérience du centre hospitalier de Panzi. Les résultats attendus sont multiples : renforcer les structures décentralisées de la santé dans la prise en charge des victimes de violence sexuelle, mettre en place un système de prévention dans la communauté et les écoles secondaires, renforcer la prise en charge des victimes de violence sexuelle et développer des approches thérapeutiques appropriées au contexte socio-culturel spécifique et les faire utiliser par les centres spécialisés.</p> <p>En Guinée, dans le cadre du nouveau programme de coopération, un programme de coopération déléguée mené par le FNUAP et intitulé « Contribution à la réalisation des droits à la santé sexuelles et reproductive pour les femmes, adolescents et jeunes des régions de Kindia, Mamou et Conakry » a été initié en 2016 pour une durée de 3 ans. Il vise notamment le renforcement de l'accès à la planification familiale dans les communautés d'intervention, la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines ou encore l'accès renforcé des adolescents/jeunes à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive.</p> <p>Au Maroc, le nouveau programme de coopération signé en mai 2016 comporte 4 grands programmes thématiques/sectoriels, qui ont pour la plupart une dimension de genre principale. Le Programme 1 comporte ainsi 1) une intervention qui concerne la protection contre la violence à l'égard des femmes, en coopération déléguées avec le FNUAP ; 2) une intervention en appui aux ONG encadrant les femmes victimes de violences (coopération directe avec la CTB) ; 3) une intervention axée sur la sensibilisation et la communication de la population pour lutter contre les violences à l'égard des enfants en coopération déléguée avec UNICEF.</p> <p>Au Maroc toujours, des ONG belges bénéficient d'un financement via la Direction de la société civile. Ainsi, Médecins du Monde est actif dans la région de l'Oriental, dans le cadre d'un programme dont l'objectif spécifique est de renforcer l'accès aux soins intégrés pour les personnes en situation de grande précarité, en particulier les femmes, les victimes de violence et les populations migrantes.</p> <p>Au Mozambique, l'ONG Oxfam Solidarité lutte contre la violence de genre dans les districts de Marracuene et Manhiça, grâce à une meilleure perception des concepts et pratiques de l'accueil et de la prise en charge des femmes victimes ou menacées par la violence de genre, ainsi que via une articulation effective entre les différents services de prise en charge des victimes auprès de la Police.</p>	
--	--	---	--

19.a	Tenir compte de la protection des femmes et des filles dans le cadre des tâches humanitaires et des programmes DDR et RSS tels que la construction de camps de réfugiés.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>La Défense prend part à ces programmes dans un cadre multinational (UE, ONU, OTAN). A l'heure actuelle, la Belgique est active dans trois programmes de ce genre (<i>Operation Resolute Support, EU Trg Mission</i> Mali et République centrafricaine) et, dans chacun de ces programmes, on attache une attention toute particulière à l'aspect genre qui est intégré dans les différents programmes de formation.</p>	Défense
19.b	Demander aux organisations d'aide de considérer la sécurité des femmes et des filles comme une priorité dans le cadre de l'organisation et de la gestion des camps de réfugiés.	<p>Procédure suivie.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Développement
20.a	Faire de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité dans le Plan national de sécurité.	<p>Indications de cette priorité</p> <p>La traite des êtres humains, i.c. l'exploitation sexuelle et économique, est inscrite en tant que priorité dans la Note-cadre de Sécurité intégrale 2016-2019 et suite à cela dans le Plan national de sécurité 2016-2019.</p>	Intérieur Justice
20.b	Offrir aide et assistance aux victimes de la traite des êtres humains en Belgique.	<p>Instruments d'aide et assistance.</p> <p>OE :</p> <p>Aucune action spécifique n'a été entreprise en 2015-2016. Les mesures et actions prises dans le passé restent d'application.</p> <p>Fedasil :</p> <p>En novembre 2016, Fedasil a organisé une formation sur le thème de la traite des êtres humains en vue de poursuivre la sensibilisation de son personnel et ses partenaires, et d'améliorer le système de détection et de protection des victimes de la traite des êtres humains dans les structures d'accueil des demandeurs d'asile.</p> <p>La formation doit également permettre aux acteurs de terrain de se doter d'outils visant à améliorer la détection et l'orientation des victimes de traite.</p> <p>La formation comprend deux modules : la première journée est consacrée aux aspects théoriques, tandis que la seconde journée, qui sera organisée dans le courant du mois de janvier 2017, sera davantage axée sur le networking et l'intervision, afin de mettre à profit les expériences sur le terrain.</p> <p>Cette formation est réalisée en collaboration avec la Cellule MINTEH de l'Office des Etrangers, la Cellule interdépartementale de coordination de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains et les centres d'accueil spécialisés pour les victimes de traite (Pag-Asa, Sürya et Payoke) et les structures d'accueil protégé pour les mineurs (Espéranto et Minor Ndako).</p> <p>La formation s'adresse en premier lieu aux travailleurs sociaux qui assurent un encadrement social des résidents (adultes et MENA) au sein du réseau de Fedasil ainsi qu'aux travailleurs sociaux qui jouent (ou joueront) le rôle de SPOC pour la traite des êtres humains dans leur structure d'accueil.</p> <p>Justice :</p>	Intérieur-OE Justice

		<p>A cet égard, il peut être renvoyé au point 5.4. du Plan d'action national de Lutte contre la traite des êtres humains 2015-2019, sur l'adaptation de la circulaire du 26 septembre 2008 relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou de certaines formes aggravées de trafic des êtres humains. Les travaux pour la mise à jour de cette circulaire ont été achevés et la circulaire a été soumise à la signature des ministres et du Collège des procureurs généraux en 2016.</p>																																	
		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains ayant obtenu un titre de séjour.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période 01/01/16 au 30/09/2016</th> <th>H</th> <th>F</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délivrance OQT 45 jours</td> <td>3</td> <td>4</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Délivrance attestation d'immatriculation</td> <td>48</td> <td>49</td> <td>97</td> </tr> <tr> <td>Prorogation attestation d'immatriculation</td> <td>2</td> <td>17</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Délivrance CIRE provisoire</td> <td>28</td> <td>33</td> <td>61</td> </tr> <tr> <td>Prorogation CIRE provisoire</td> <td>232</td> <td>111</td> <td>326</td> </tr> <tr> <td>Délivrance illimitée</td> <td>40</td> <td>16</td> <td>56</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>353</td> <td>230</td> <td>583</td> </tr> </tbody> </table>	Période 01/01/16 au 30/09/2016	H	F	Total	Délivrance OQT 45 jours	3	4	7	Délivrance attestation d'immatriculation	48	49	97	Prorogation attestation d'immatriculation	2	17	19	Délivrance CIRE provisoire	28	33	61	Prorogation CIRE provisoire	232	111	326	Délivrance illimitée	40	16	56	Total	353	230	583	Intérieur-OE Justice
Période 01/01/16 au 30/09/2016	H	F	Total																																
Délivrance OQT 45 jours	3	4	7																																
Délivrance attestation d'immatriculation	48	49	97																																
Prorogation attestation d'immatriculation	2	17	19																																
Délivrance CIRE provisoire	28	33	61																																
Prorogation CIRE provisoire	232	111	326																																
Délivrance illimitée	40	16	56																																
Total	353	230	583																																
		<p>Nombre de victimes de la traite des êtres humains protégées.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Période 01/01/16 au 30/09/2016</th> <th>H</th> <th>F</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Raisons économique</td> <td>41</td> <td>9</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Prostitution</td> <td>0</td> <td>35</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>Traffic des êtres humains</td> <td>8</td> <td>4</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>3</td> <td>0</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Mendicité</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>52</td> <td>49</td> <td>101</td> </tr> </tbody> </table>	Période 01/01/16 au 30/09/2016	H	F	Total	Raisons économique	41	9	50	Prostitution	0	35	35	Traffic des êtres humains	8	4	12	Divers	3	0	3	Mendicité	0	1	1	Total	52	49	101	Intérieur-OE Justice				
Période 01/01/16 au 30/09/2016	H	F	Total																																
Raisons économique	41	9	50																																
Prostitution	0	35	35																																
Traffic des êtres humains	8	4	12																																
Divers	3	0	3																																
Mendicité	0	1	1																																
Total	52	49	101																																
20.c	Continuer à intégrer la traite des êtres humains dans les accords bilatéraux concernant la coopération policière.	<p>Accords incluant la traite des êtres humains.</p> <p>Comme les années précédentes, la conclusion de tels accords et l'intégration du phénomène sont réalisés sur la base d'une analyse des besoins, tant au niveau belge qu'au niveau du pays partenaire concerné.</p>	Intérieur																																
20.d	Mettre l'accent sur le trafic des êtres humains dans le cadre du concept de 'human security' durant les opérations militaires.	<p>Interventions faites.</p> <p>Depuis 2006, la Défense a une politique générale (DGHR-APG-ETHIQ-001) qui exprime sa position en ce qui concerne la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains. En outre, cette directive, et les actions qui en découlent, entend contribuer à la conscientisation du personnel à la problématique du trafic et de la traite des êtres humains.</p> <p>Cette problématique est systématiquement abordée pendant le « Pre-</p>	Défense																																

		<i>Deployment Training</i> » tant des détachements que des renforts individuels. DGJM/LEGAD-Ops a intégré dans ses briefings en préparation aux opérations un volet sur le trafic des êtres humains (note JMLEGAD 14-00360572 du 8 août 2014).	
20.e	Maintenir l'appui au mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la traite des êtres humains.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique a pris part au débat interactif avec le Rapporteur spécial durant la session de juin du CDH et a salué le travail du RS.</p> <p>En juin, la Belgique a participé au débat ouvert du CSNU sur les violences sexuelles dans les conflits armés, en particulier la traite des êtres humains. La Belgique a soutenu l'intervention du RS dans son allocution.</p> <p>Soutien aux résolutions pertinentes.</p> <p>La Belgique est co-sponsor de la résolution du CDH à propos de la traite des êtres humains.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Affaires Étrangères</p>

OBJECTIF 4. Participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
21.	Mener une politique active au recrutement et analyser les évolutions dans le recrutement des femmes et adapter les actions de recrutement sur base de cette analyse.	<p>Actions prises au recrutement pour solliciter davantage de femmes.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Le site Web de la Défense (www.mil.be), dans l'onglet Jobs : http://www.mil.be/fr/page/diversite, comprend une capsule vidéo et un article intitulé « Tous différents.....tous pareils » axé sur la dimension de genre à la Défense.</p> <p>En 2016, aucune initiative spécifique n'a été prise dans le cadre du recrutement des femmes. Des collègues féminines sont systématiquement impliquées dans les activités de recrutement au sein de la police fédérale. Lors des campagnes de recrutement, il est toujours tenu compte de la dimension genre.</p> <p>Début 2016, la police fédérale a mené une enquête sur les possibilités de concilier vie privée et carrière professionnelle. Les résultats seront utilisés par la Taskforce Genre et ils feront l'objet d'un article pour Lead@Pol (une revue interne de la police) afin d'informer le personnel au sujet des aspects du <i>gender mainstreaming</i>.</p> <p>Normes travail journalier et examen final cluster 14 « Sport » :</p> <p>La police travaille également avec des normes différentes pour les hommes et les femmes. Il y a en effet une différence scientifiquement prouvée entre les prestations physiques des hommes et celles des femmes. Ceci étant corroboré par l'expérience des moniteurs de sport lors des tests mesurés les années passées. De cette manière, on peut considérer que le défi serait équivalent tant pour les hommes que pour les femmes. (Normes de sport différenciées hommes/femmes disponibles si nécessaire)</p>	<p>Affaires étrangères Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p>

Proportion hommes-femmes parmi les diplomates, les consuls, les attachés de coopération, les militaires et la police fédérée.

Fonction	M	F	Total
Ambassadeur	70	8	78
Chef de Belgian Office	1		1
Chef de poste consulaire	3	2	5
Consul général	14	3	17
Chef de bureau diplomatique	6	2	8
Représentant permanent	8		8
Total	102	15	117

Conseil des Ministres	5	0	5
-----------------------	---	---	---

	Classe/niveau	Sexe		Total
		M	F	
Carrière extérieure	A5	14		14
	A4	83	14	97
	A3	110	19	129
	A2	200	92	292
	A1	27	16	43
Carrière consulaire	niveau C	24	15	39
	Total	458	156	614

2015	F	H
Officiers	532	3974
Sous-officiers	878	12.031
Volontaires	881	11.385
Total	2.291	27.390

La proportion de femmes au sein de la police intégrée s'élève à environ 30%.

Affaires étrangères
Développement

Défense

Intérieur-POLFED

22.	Encourager les candidatures féminines belges pour les organisations internationales.	<p>Actions d'encouragement.</p> <p>Au cours de l'année dernière, la Belgique a déployé de nombreux efforts afin d'augmenter le nombre de femmes belges employées dans le système des NU, en particulier dans des postes à responsabilités, en encourageant les candidatures de femmes belges et en les soutenant activement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette année, la Belgique a soutenu les candidatures de six femmes belges à des postes à responsabilités (D1, ASG) au sein du système des NU. • La Belgique a soutenu l'initiative « <i>Senior Women Talent Pipeline</i> » du Secrétaire général des NU, qui vise la promotion de candidates externes à des postes de directeur dans le cadre de missions pour la paix des NU. • La Belgique, comme une dizaine d'autres États membres des Nations unies, fait partie du « <i>Group of Friends for Gender Parity</i> ». Ce groupe se réunit toutes les 6 à 8 semaines afin d'échanger des idées et initiatives pour la promotion des femmes à des fonctions dirigeantes dans les missions pour la paix des NU. <p>La Belgique tient compte par ailleurs des dimensions de genre lors de la détermination des préférences électorales belges pour les élections des organes d'experts des NU, comme par exemple les différents comités des droits de l'homme.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
		<p>Les appels diffusés par la DG HR/HRB-IOrg sont, par définition, "favorables au genre/aux femmes" étant donné que ceux-ci sont ouverts à tous les militaires d'un groupe cible déterminé (exigences majoritairement basées sur les compétences).</p> <p>Une femme officier supérieur de la Défense belge a été élue pour assumer la fonction de <i>Chair Elect</i> (vice-présidente) (juin 2015-juin 2017) et la fonction de <i>Chair</i> (présidente) (juin 2017 – juin 2019) du NCGP.</p>	Défense
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Intérieur
		<p>Une magistrate belge est juge auprès des Kosovo Specialist Chambers, un tribunal spécifique pour le Kosovo (La Haye) et la Justice soutient notamment la candidature d'une magistrat belge auprès d'une cour internationale.</p>	Justice
23.a	Encourager les candidatures féminines belges pour les missions de paix.	<p>Evolution du pourcentage de femmes belges en missions de paix.</p> <p>Les chiffres du BEL Gender Report 2015 montrent que, pour toutes les opérations, le nombre de femmes est représentatif par rapport à leur représentation au sein de la Défense. Dans ce cadre, il n'y a aucune discrimination positive – l'homme/la femme le ou la plus apte est choisi(e) pour une fonction. Dans toutes les fonctions, y compris pour celle de commandant en chef, les femmes entrent en ligne de compte.</p>	Défense
23.b	Encourager les femmes de la police fédérale à se porter candidates pour les missions civiles de gestion de crise.	<p>Actions d'encouragement.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Intérieur-POLFED

		Proportion hommes-femmes parmi le personnel participant à des missions civiles de gestion des crises de l'UE. 2 femmes sur un total de 10 personnes en mission UE en 2016.	Intérieur-POLFED
23.c	Encourager la participation des femmes à la 'basic generic training' préalable au déploiement dans une mission de gestion civile de crise.	Actions d'encouragement. Les femmes sont particulièrement encouragées à suivre les cours préparatoires en « <i>Basic Generic Training</i> » afin de participer aux missions civiles de gestion des crises. Une réserve plus importante d'expertes conduira probablement à un nombre de candidatures plus important. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016. Au total pour le SPF Justice, sept candidats ont participé à la formation « <i>Basic Generic Training</i> » en 2016, dont trois femmes. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Affaires étrangères Développement Justice Intérieur-POLFED
23.d	Plaider au niveau international pour la participation d'un plus grand nombre de femmes lors des missions de paix et des missions de gestion civile de crise.	Interventions faites. La Belgique a co-signé un non-paper visant à inciter les structures UE de gestion des crises à améliorer la parité des genres dans les missions et les documents préparatoires. De ce non-paper a découlé la désignation d'un <i>Special Advisor on Gender</i> chargé d'en assurer le suivi. Le besoin d'une plus grande participation féminine aux opérations a été reconnu à la Défense et intégré dans le plan d'action Stratégie qui s'engage à accentuer le rôle des femmes dans le processus de paix, DDR et RSS dans ses contacts bilatéraux. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Affaires Étrangères Défense Intérieur
24.a	Systématiser les consultations avec les femmes et organisations de femmes locales dans le cadre des missions d'enquête et diffuser les informations recueillies par l'intermédiaire des partenaires concernés.	Consultations. Pas d'application.	Défense
24.b	Dans le cadre des processus de paix soutenus par la Belgique, insister sur la nécessité de désigner des médiatrices et négociatrices.	Nombre et pourcentage de femmes médiatrices et négociatrices et organisations de femmes présentes lors de négociations de paix formelles et informelles avec le soutien de la Belgique. Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016. Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix. La Belgique a soutenu l'initiative « <i>Senior Women Talent Pipeline</i> » du Secrétaire général des Nations Unies et fait partie du « <i>Group of Friends for Gender Parity</i> » (voir question 22). Par ailleurs, la Belgique fait également partie du « <i>Group of Friends of Mediation</i> » créé au niveau de l'UE. Elle y plaide pour qu'on encourage les acteurs à inclure des femmes dans leur délégation. Dans le cadre de la révision du <i>Peace Operations review</i> et du <i>Peacebuilding review</i> des NU, la Belgique a demandé d'accorder suffisamment d'attention aux questions de genre.	Affaires Étrangères Affaires Étrangères

24.c	Plaider au niveau international pour l'inclusion de plus de femmes dans les délégations participant à des négociations et processus de paix et démocratisation.	<p>Interventions faites.</p> <p>Le débat ouvert du CSNU qui s'est tenu le 28 mars a abordé le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique; dans son intervention, la Belgique a encouragé les États membres des NU à associer davantage les femmes aux processus de maintien de paix et à accorder la plus grande attention aux divers aspects de la résolution 1325, à savoir la prévention, la participation et la protection.</p> <p>Le 25 octobre, la Belgique a fait une déclaration lors du débat ouvert du CSNU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en faveur, d'une part, d'une plus grande participation des femmes dans la politique, la justice et les processus de maintien de la paix et, d'autre part, de la lutte contre l'impunité et le terrorisme. Le lendemain, la Belgique a organisé avec le Costa Rica en marge de ce débat annuel un événement intitulé « <i>Bottom up approaches to Women, Peace and Security - lessons learned from Iraq, Libya and Kenya</i> ».</p> <p>Lors de son intervention durant le débat de l'AGNU du 17 novembre, relatif à l'Afghanistan, la Belgique a encouragé ce pays à poursuivre la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et a souligné l'importance de la participation des femmes à la vie sociale, économique et politique ainsi qu'aux processus de consolidation de la paix. Notre pays a également veillé à ce que les droits des femmes et la mise en œuvre de la résolution 1325 soient repris dans la résolution annuelle sur l'Afghanistan.</p>	Affaires Étrangères
24.d	Plaider en faveur de la consultation des femmes et groupes de femmes locaux dans le cadre de la préparation et la discussion des missions de maintien de la paix et des missions civiles de gestion de crise.	<p>Interventions faites.</p> <p>Chaque mission de gestion civile des crises de l'UE est dotée d'un conseiller pour les questions de genre. Il lui incombe de veiller à l'attention accordée au genre dans la mission. La Belgique défend le maintien de tels conseillers et souligne l'importance de leur rôle</p>	Affaires Étrangères
25.a	Encourager la présence des femmes locales au sein de l'appareil judiciaire local, de la police et de la défense.	<p>Interventions faites.</p> <p>Le 25 octobre, la Belgique a fait une déclaration lors du débat ouvert du CSNU sur les Femmes, la Paix et la Sécurité en faveur, d'une part, d'une plus grande participation des femmes dans la politique, la justice et les processus de maintien de la paix et, d'autre part, de la lutte contre l'impunité et le terrorisme. Le lendemain, la Belgique a organisé avec le Costa Rica en marge de ce débat annuel un événement intitulé « <i>Bottom up approaches to Women, Peace and Security - lessons learned from Iraq, Libya and Kenya</i> ».</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Il s'agit d'une responsabilité de l'organisation multinationale dirige les RSS et DDR dans une région en crise donnée. Cela se fait également dans les opérations de ce type auxquelles la Défense BEL prend part.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur-POLFED</p> <p>Justice</p>

25.b	Soutenir les initiatives axées sur le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision à chaque niveau (local, régional et national) en particulier dans les états en situation de fragilité.	<p>Soutien pour la participation de femmes dans les négociations de paix.</p> <p>Action au Mali à travers la relecture opérée par le bureau diplomatique belge, de l'Accord pour la paix, sous l'angle du genre (voir point 1.c ci-dessus).</p> <p>En Algérie, le programme de coopération déléguée avec ONU-Femmes comporte un axe d'intervention spécifique sur la promotion et la participation politique des femmes, à travers le renforcement des capacités des femmes élues au Parlement et ce au niveau national, wilayal (équivalent de départemental) et local, ceci afin qu'elles détiennent une véritable influence sur les processus de décision et que les lois et politiques adoptées soient davantage sensibles à la dimension de genre.</p> <p>Au Bénin, le Programme Indicatif de Coopération 2013-2017 possède une orientation stratégique claire en matière de genre. Ainsi, dans le secteur de concentration Agriculture, un accord de principe est retenu avec l'ensemble des organisations paysannes afin que les textes les régissant, impliquent la représentation effective des femmes dans les organes de décision. Les femmes élues au sein des organisations paysannes ont bénéficié de formations sur le genre et le développement, le leadership féminin et l'art oratoire.</p> <p>Dans le secteur de concentration de la santé, toujours au Bénin, le programme a mis l'accent sur la disponibilité du personnel soignant de qualité dans les centres de santé (les sages-femmes essentiellement), sur la représentativité des femmes au sein de la vie associative, sur les aspects de concertation entre les divers acteurs des Systèmes Locaux de Santé et sur le développement d'un système de collecte de données sensible au genre.</p> <p>En Afghanistan, un programme pluriannuel (2014-2017) exécuté par ONU-Femmes est financé via l'allocation budgétaire Consolidation de la Société. Une des trois composantes du programme concerne la participation politique des femmes.</p> <p>En Palestine, des initiatives de ce type se retrouvent dans le programme sectoriel Gouvernance locale du programme bilatéral de coopération.</p> <p>Voir également le projet qui vient d'être signé en Palestine et qui est financé via l'allocation budgétaire Consolidation de la Société : il s'agit d'un partenariat UN Habitat/ONU Femmes, qui concerne l'aménagement du territoire à Gaza et l'implication des femmes et des jeunes filles au projet.</p>	Développement
25.c	Soutenir les organisations et réseaux de femmes locaux dans le renforcement de leurs capacités juridiques, économiques, politiques et sociales.	<p>Soutien fourni.</p> <p>En Palestine, ce soutien est organisé dans le cadre de la coopération bilatérale et dans le cadre de la coopération indirecte avec les acteurs belges de la coopération non gouvernementale.</p>	Développement
25.d	Encourager les réalisations locales insérées dans la société civile en vue d'une meilleure participation socio-économique des femmes.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre.</p> <p>En RDC, sont menés 4 Programmes d'appui à l'enseignement technique et la formation professionnelle au sein de plusieurs provinces (Haut-Katanga, Tshopo, Kasai-Oriental, Mongala-Sud-Ubangi). Il s'agit notamment d'appuyer</p>	Développement

		<p>l'entrepreneuriat des jeunes filles lauréates des promotions, d'octroyer des bourses de formation aux filles de la 3ème à la 6ème secondaire. L'appui concerne notamment la structuration, l'accompagnement et la formation informelle des filles mères à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles (fruits et légumes).</p> <p>En RDC toujours, l'ONG Le Monde selon les Femmes réalise, via le financement de la Direction de la société civile (D3), un projet de leadership féminin dans le secteur agricole et de lutte contre les violences sexuelles au Kasai oriental et à Kinshasa. Le projet vise spécifiquement le renforcement des capacités du Comité National Femme et Développement, un réseau d'associations de femmes en RDC qui promeut l'approche de genre.</p> <p>Au Maroc, le programme de coopération bilatérale fraîchement signé en mai 2016, comporte en son Programme 3 une intervention en appui au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, en partenariat avec le Département de l'Emploi, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences, programme qui se basera sur les résultats du projet Min Ajliki, et qui sera mené avec la CTB.</p> <p>Au Maroc toujours, les organisations de la société civile sont déjà actives sur les questions de participation socio-économique. Ainsi, l'ONG Solidarité Socialiste y développe son programme d'action en se concentrant sur les citoyens et citoyennes des quartiers populaires et leurs préoccupations. Les stratégies développées visent à réduire les disparités vis-à-vis des femmes et des jeunes, à mettre en place un filet de protection sociale minimum, en particulier l'accès aux soins de santé, d'améliorer les conditions de travail et d'accès aux revenus pour les catégories les plus vulnérables comme les femmes travailleuses à domicile. L'ONG travaille notamment avec l'AFAQ,</p> <p>En matière d'entrepreneuriat féminin, l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Formation à l'Etranger est active, avec les partenaires locaux marocains, au sein de plusieurs régions du Maroc. Sont développés : la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, les capacités entrepreneuriales des femmes ou encore le management participatif au sein du programme.</p> <p>On notera également qu'au Pérou, en El Salvador, au Guatemala et à Cuba, l'ONG Oxfam Solidarité développe, sur financement de la coopération belge, des activités qui ont toutes une dimension importante de participation socio-économique des femmes et du renforcement de leurs capacités à ce niveau.</p>	
--	--	--	--

OBJECTIF 5. Soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d'action national			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
26.a	Elaborer un PAN belge pour l'application de la résolution 1325.	<p>PAN adopté.</p> <p>Le PAN a été présenté lors du Conseil des Ministres en juillet 2013. A partir de mi-2016, la préparation du troisième PAN a été entamée.</p>	<p>Affaires Étrangères Développement Défense Intérieur Justice Égalité</p>
26.b	Offrir du soutien aux administrations et cellules stratégiques via l'offre d'expertise en matière de genre.	<p>Expertise offerte.</p> <p>Deux membres de l'IEFH siègent dans le 'Conseil consultatif Genre et Développement', respectivement en tant que membre et suppléant.</p> <p>Dans le cadre du rapportage 2015, l'IEFH a fait des suggestions d'actions potentielles aux différents départements en vue de la mise en œuvre des différents engagements pris dans le PAN.</p> <p>L'IEFH a élaboré les modules 'Gender and Peacebuilding' et 'Women in Armed Conflict' de la formation 'Basic Generic Training on Civilian Crisis Management'. Un membre de l'IEFH a dispensé ces modules le 26 octobre 2016.</p> <p>En 2016, l'IEFH a prêté son assistance à différentes administrations et cellules stratégiques concernées dans le cadre du PAN 1325 ou de sujets qui y étaient liés.</p> <p>En vue de l'élaboration d'un troisième PAN 1325, l'IEFH a effectué une analyse des résolutions de suivi et d'autres documents pertinents qui ont été rendus publics après l'adoption du second PAN.</p>	<p>Égalité</p>
26.c	Diffuser et intégrer les bonnes pratiques, recommandations et leçons apprises.	<p>Interventions faites.</p> <p>Participation belge à l'atelier « <i>National Action Plans: Challenges and Opportunities</i> », organisé par le ministère néerlandais des Affaires étrangères, EDEO, EPLO et WO=MEN (Amsterdam, 7 mars) pour les États membres de l'Union européenne. L'objectif du workshop était d'échanger des connaissances et des leçons apprises en matière de développement, de mise en œuvre et d'évaluation des plans d'action nationaux FPS.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p> <p>Au sein de l'ACOS O&T, il existe un processus institutionnalisé de « <i>Lessons Identified, Lessons Learned</i> » au cours duquel la thématique du genre est également abordée.</p> <p>Dans le cadre du NCGP : le thème de 2016 était « <i>How the NATO and Partner Community can strengthen military leadership and accountability to implement a gender perspective</i> » et il y avait une participation belge de 4 personnes.</p> <p>S'il s'agit du personnel de la Défense, les canaux d'information utilisés sont</p>	<p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p>

		l'intranet, l'e-News, le journal du personnel « DBriefing », le rapport annuel de la DG HR et le site Web « Diversité ».	
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Intérieur
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Justice
		L'IEFH a notamment pris part aux réunions de la 'EU Informal Task Force on UNSCR 1325' en juillet et octobre 2016. L'IEFH a partagé les rapports et la documentation avec les départements impliqués dans le PAN 1325.	Égalité
27.	Elaborer ou soutenir des actions de sensibilisation en matière de la résolution 1325.	Actions de sensibilisation. Le débat ouvert du CSNU qui s'est tenu le 28 mars a abordé le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits en Afrique; dans son intervention, la Belgique a encouragé les États membres des NU à impliquer davantage les femmes dans les processus de paix et à accorder la plus grande attention aux divers aspects de la résolution 1325, à savoir la prévention, la participation et la protection. Voir également d'autres interventions et l'organisation d'événements sous le point 14 a. À l'occasion de la journée internationale de la femme, le Ministre des Affaires étrangères a invité toutes les femmes ambassadeurs accréditées auprès du Roi et les collaboratrices de son cabinet afin de témoigner de l'importance qu'il accorde au rôle des femmes dans la diplomatie. UN Women, l'IEFH, le Centre fédéral migration Myria et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances Unia ont également profité de cette journée pour se présenter aux personnes présentes. Au cœur d'une capitale internationale telle que Bruxelles, ces institutions sont régulièrement présentées comme modèles pour les délégations du monde entier. Suite à cette journée, un communiqué de presse a également été diffusé.	Affaires Étrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.	Développement
		Mi-2016, l'IEFH a transmis au Parlement le rapportage relatif à la mise en œuvre du PAN consacré à la résolution 1325 en 2015. L'IEFH a poursuivi son soutien à la Plate-forme d'action belge 1325, un groupement d'organisations qui soutiennent la résolution 1325 et promeuvent sa mise en œuvre concrète. Le 15 décembre 2016, la cérémonie 'Femmes de Paix' a été organisée pour la cinquième fois au Sénat : les femmes qui soutiennent ou mettent en œuvre sur le terrain la résolution 1325 y ont reçu le titre de 'Femme de paix'. L'IEFH apporte le soutien financier et logistique nécessaire à l'organisation de cette cérémonie. Différentes organisations bénéficiant de subsides structurels de la part de l'IEFH travaillent également sur le thème 'Femmes, paix et guerre'.	Égalité
28.a	Ajouter un chapitre 'Femmes, Paix et Sécurité' au questionnaire sur le 'Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité' de l'OSCE.	Ajout du chapitre. En 2016 également, la Belgique a fourni une réponse sur un certain nombre de questions complémentaires relatives à la problématique femmes, paix et sécurité, conformément à l'engagement pris en ce sens par tous les États membres de l'UE, du Canada et de l'Islande en date du 13 juillet 2011.	Affaires Étrangères

28.b	Soutenir des initiatives en vue de maintenir le thème de la résolution 1325 à l'ordre du jour de l'OSCE.	<p>Interventions faites.</p> <p>Soutien constant de la Belgique au 'OSCE-wide action plan on Women, Peace and Security' ainsi que rapportage et participation active aux discussions de sécurité relatives à la résolution 1325 du CSNU dans le cadre du <i>Forum for Security Cooperation</i> (FSC).</p> <p>Le 18 novembre, la Belgique a pris part à la Conférence de l'OSCE sur la résolution 1325 du CSNU à Berlin.</p>	Affaires Étrangères
28.c	Coopérer avec l'OTAN et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs indicateurs pour la résolution 1325.	<p>Interventions faites.</p> <p>Au sein de l'OTAN, la Belgique soutient le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le FPS, Mariët Schuurman, via des interventions lors de réunions officielles et en participant au groupe de travail informel "Les amis de la 1325", qui soutient l'intégration de l'agenda du FPS dans la politique de l'OTAN. En 2016, la Belgique a activement participé au sein de l'OTAN aux négociations pour la révision d'un plan d'action FPS pour la période 2016-2018 et a également œuvré à l'inclusion d'un paragraphe sur la résolution FPS dans la note du sommet de l'OTAN à Varsovie. La Belgique a également collaboré à l'élaboration de directives sur l'opérationnalisation de la résolution 1325 au niveau du contrôle des armes (à feu). La Belgique a également soutenu à deux reprises (une première fois en avril et une seconde fois en novembre-décembre) l'organisation d'un atelier au Palais d'Egmont sur ce sujet. Voir également le point 18.c.</p>	Affaires Étrangères
28.d	Encourager et soutenir l'application de la résolution 1325 et les résolutions de suivi par les organisations internationales et régionales.	<p>Interventions faites.</p> <p>Dans le cadre d'enceintes multilatérales et d'entretiens bilatéraux, la Belgique plaide en faveur de la mise en œuvre des résolutions FPS au moyen d'un plan d'action national.</p>	Affaires Étrangères
		<p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Développement
		<p>ACOS Strat suit les travaux effectués dans le cadre de la résolution 1325 au sein des différentes organisations internationales et régionales auxquelles la Belgique adhère afin de faire profiter la Défense des résultats et de pouvoir mettre en œuvre les leçons de ces travaux dans la politique de défense belge.</p>	Défense
28.e	Plaider au sein de l'UE pour un renforcement des efforts en vue de la mise en œuvre de la résolution 1325, y inclus dans la Politique commune de sécurité et de défense, et aider l'EEAS dans cette tâche.	<p>Interventions faites.</p> <p>La Belgique participe activement aux réunions de la Task Force UE sur la résolution 1325.</p>	Affaires Étrangères
28.f	Continuer à demander l'application des résolutions 1325, 1820, 1960, 1888 et 1889 dans le cadre de toutes les missions de maintien de la paix et toutes les missions de gestion civile de crise, tant lors de la préparation que lors de l'exécution.	<p>Interventions faites.</p> <p>Voir le non-papier UE sur le thème « <i>Gender, Peace and Security</i> » (réponse à la question 23.d).</p>	Affaires Étrangères
		<p>La Défense continue d'exiger l'application de la RCSNU 1325 et des suivantes dans la planification et l'exécution de ses missions sous mandat OTAN et ONU, ainsi que pour les opérations et interventions nationales.</p>	Défense

29.a	Plaider via la diplomatie et la coopération au développement pour l'application de la résolution 1325 dans les pays en situation de fragilité.	Interventions faites.	Affaires Etrangères
		Dans le cadre de forums multilatéraux et d'entretiens bilatéraux, la Belgique plaide en faveur de la mise en œuvre des FPS par le biais d'un plan d'action national. Le Plan d'action national 1325 de la Palestine a été lancé en août 2016. Le bureau diplomatique belge en Palestine est actif via l'EU Gender Working Group et il entend contribuer à l'intégration du PAN 1325 palestinien dans les plans nationaux existants, et également au sein de la programmation conjointe de l'UE.	Développement
29.b	Stimuler les pays partenaires à élaborer un PAN 1325 et soutenir ces pays dans l'implémentation effective de ce PAN.	Pays qui reçoivent un soutien concernant des plans d'action nationaux ou d'autres politiques nationales et instruments utilisés.	Affaires Etrangères
		Dans le cadre de forums multilatéraux et d'entretiens bilatéraux, la Belgique plaide en faveur de la mise en œuvre des FPS par le biais d'un plan d'action national. Dans le cadre du nouveau programme de coopération bilatérale signé entre la Belgique et le Mali en juin 2016, un programme de coopération déléguée va être réalisé par ONU-Femmes, en partenariat avec le Ministère malien de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Il s'agit du Programme d'appui à la mise en œuvre de la Résolution 1325 dans le Processus de paix au Mali. En RDC, le programme de coopération bilatérale comporte une composante intitulée Appui aux droits et participation des femmes congolaises dans le cadre de la Résolution 1325. Il est actuellement en cours de réalisation et comporte entre autres activités : la vulgarisation des instruments juridiques nationaux pour mieux impliquer les femmes dans les processus de résolution de conflits ; le renforcement des capacités des femmes leaders en négociation (pour influencer la prise de décision) ; la création et l'animation d'un cadre de concertation entre les représentantes des associations féminines et les autorités nationales et provinciales pour la prise en compte du genre dans le dispositif de négociation et de maintien de la paix ; la mise en place du Secrétariat national de la 1325 et la formation de ses membre ; l'appui technique à la Commission Electorale Nationale Indépendante pour augmenter le taux de participation des femmes à l'enrôlement dans le site pilote du Nord Ubangi.	Développement
30.	Soutenir les travaux sur le 1325 du 'NATO Office on Gender Perspectives'.	Interventions faites.	Affaires Etrangères
		Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016. Les fonctions actuelles de « <i>Chair Elect</i> » du NCGP 2015 – 2017 et donc la présidence 2017-2019 sont assurées par la Belgique. La Lieutenant-colonel BEM D'Hert est en contact étroit avec la section Transversal de l'ACOS Strat pour l'accomplissement de son mandat. ACOS Strat a pris la parole lors de la conférence du NCGP 2016 et a mis en avant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité d'avancer dans la promotion des femmes à des postes 	Défense

		<p>décisionnels au sein de la structure militaire, sans toutefois tomber dans l'erreur de la discrimination positive ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action coordonnée en matière de communication stratégique, d'enseignement, de formation et dans le développement de la politique de recrutement. • Les objectifs ne peuvent être atteints qu'au moyen d'un leadership inclusif. L'exemple doit venir du top management. 	
31.	Soutenir les actions verticales et/ou spécifiques axées sur la résolution 1325, en attirant particulièrement l'attention sur les groupes de femmes vulnérables.	<p>Projets ou programmes qui contribuent à l'égalité de genre dans les pays en situation de fragilité.</p> <p>Pas d'actions spécifiques entreprises en 2016.</p>	Développement
32.	Attirer l'attention à la mise en œuvre de la résolution 1325 lors de la coordination des bailleurs de fonds dans les pays partenaires et demander un renforcement de la coordination de la mise en œuvre de la résolution 1325 à côté de la coordination genre existante.	<p>Interventions faites.</p> <p>Le Plan d'action national 1325 de la Palestine a été lancé en août 2016. Le bureau diplomatique belge en Palestine est actif via l'EU Gender Working Group et il entend contribuer à l'intégration du PAN 1325 palestinien dans les plans nationaux existants, et également au sein de la programmation conjointe de l'UE.</p>	Développement

OBJECTIF 6. Suivi, rapportage et monitoring			
N°	LIGNES D'ACTION	ETAT DES LIEUX	DEPARTEMENTS
33.	Faire un rapport annuel à partir de 2015 concernant le progrès réalisé pour chaque ligne d'action et instrument de suivi.	<p>Rapports transmis au parlement.</p> <p>Mi-2016, l'IEFH a transmis le rapportage relatif aux années 2015 au Parlement.</p> <p>En août 2016, l'IEFH a demandé aux départements concernés d'envoyer leurs contributions pour le second rapport pour la mi-octobre. Sur base de ces contributions, l'IEFH a établi le deuxième rapport destiné au Parlement.</p> <p>Contribution reçue le 28/11/2016.</p> <p>Contribution reçue le 14/11/2016.</p> <p>Contribution reçue le 21/11/2016.</p> <p>Contribution reçue le 24/11/2016.</p> <p>Contribution reçue le 10/11/2016.</p>	<p>Égalité (coordination)</p> <p>Affaires Étrangères</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p>
34.	Assurer l'échange d'informations, la mise en réseau de l'expertise genre disponible en Belgique et la concertation avec la société civile, en tout cas au milieu et à la fin de la période couverte par le PAN.	<p>Organisation de deux événements de rapportage et concertation.</p> <p>La concertation avec la société civile a eu lieu le 14 octobre 2016. Le SPF Affaires étrangères s'est chargé de son organisation, en collaboration avec les autres services publics fédéraux concernés.</p>	<p>Affaires Étrangères (coordination)</p> <p>Développement</p> <p>Défense</p> <p>Intérieur</p> <p>Justice</p> <p>Égalité</p>
35.	Assurer l'échange d'informations et inviter la société civile à contribuer au suivi en rapportant les éléments communiqués par les organisations locales qui font partie de leur réseau, en particulier les organisations locales dans les pays partenaires de la coopération belge au développement.	<p>Invitations et résultats.</p> <p>Au Mali, la Belgique, en tant que co-présidente du Groupe de travail Genre des bailleurs de fonds, rencontre régulièrement la société civile malienne et échange avec elle les éléments d'information sur leurs activités respectives.</p>	<p>Développement</p>
36.	Répondre aux demandes d'input sur le suivi des indicateurs de l'UE concernant la résolution 1325.	<p>Informations fournies.</p> <p>La Belgique a rempli le questionnaire pour les États membres de l'UE concernant le suivi des indicateurs UE pour la période 2013-2015.</p>	<p>Affaires Étrangères</p>
37.	Répondre aux demandes d'input du Secrétariat de l'ONU concernant le suivi de la résolution 1325.	<p>Informations fournies.</p> <p>La Belgique a apporté une contribution au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la progression de la mise en oeuvre de la résolution 1325 du CSNU, comme stipulé dans la résolution 2242 (2015).</p>	<p>Affaires Étrangères</p>

3. Conclusion

L'élaboration et l'approbation d'un second PAN relatif à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU étaient un signe de l'engagement permanent du niveau fédéral belge de travailler à la mise en oeuvre de cette résolution. La structure de matrice du PAN témoignait également de la volonté de rendre cette mise en oeuvre aussi concrète que possible.

Mais les engagements et les preuves de bonne volonté ne sont bien entendu que la première étape. Il s'agit maintenant de mener des actions concrètes qui doivent mener à la réalisation de ces engagements, à la mise en oeuvre de la résolution 1325 et au but ultime : l'amélioration de la situation des femmes et des filles en situations de conflits armés et de construction de la paix.

Bien que nous n'ayons pas pu présenter des initiatives concrètes pour toutes les lignes d'action, ce rapportage montre en tout cas que de très nombreuses actions concrètes ont été réalisées. Les départements concernés ont pris diverses initiatives tant au niveau du soutien et du renforcement du cadre normatif international en matière de droits des femmes qu'au niveau de l'intégration de la dimension de genre. La politique relative à la protection des femmes et des filles contre la violence a également continué à être développée, de même que celle relative à la participation des femmes aux processus de paix et de construction de la paix. Enfin, des actions de sensibilisation et des échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne la mise en oeuvre de la résolution 1325 ont aussi été organisés, et le présent rapportage peut être considéré comme le résultat du suivi du PAN.

Annexe 1 : Abréviations

ACOS IS : Département d'état-major Renseignement et Sécurité du Ministère de la Défense

ACOS O&T : Département d'état-major Opérations et Entraînement du Ministère de la Défense

ACOS Strat : Département d'état-Major Stratégie du Ministère de la Défense

AGNU : Assemblée Générale des Nations Unies

ARYM : Ancienne République yougoslave de Macédoine

CDH : Conseil des Droits de l'Homme

CEDAW : Convention on the elimination of all forms of discrimination against women (Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes)

CGRA : Commissariat-Général aux Réfugiés et aux Apatrides

CHOD : Chief of Defense (Chef Défense)

CIMIC : Civil Military Co-operation (Coopération civile-militaire)

CIRE : Certificat d'Inscription au Registre des Etrangers

CPAS : Centre Publics d'Action Sociale

CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies

CSW : Commission on the Status of Women (Commission de la Condition de la Femme)

CTB : Coopération Technique Belge

DDR : Désarmement, Démobilisation et Réintégration

DG BudFin : Direction générale Budget et Finances du Ministère de la Défense

DG Comm : Direction Générale Communication du Ministère de la Défense

DG Fmn : Direction générale Formation du Ministère de la Défense

DG HR : Direction générale Human Resources du Ministère de la Défense

DG HR/HRB-Iorg : Direction générale Human Resources/Division Gestion/Organismes interalliés du Ministère de la Défense

DG JM/ LEGAD-Ops : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Etudes juridiques du Ministère de la Défense

DG JM/LITIG : Direction générale Appui juridique et Médiation/Division Contentieux du Ministère de la Défense
DG MR : Direction générale Material Resources du Ministère de la Défense
EEAS : European External Action Service (Service européen pour l'action extérieure)
EPU : Examen Périodique Universel
EU : European Union (Union européenne)
EUTM : European Union Training Mission (Mission de formation de l'Union européenne)
Fedasil : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
FPS : Femmes, Paix et Sécurité
FSC : Forum for Security Cooperation
GENAD : Gender Advisor
GFA : Gender Field Advisor
GFP : Gender Focal Point
HR : Human resources (Ressources humaines)
ICPD : International Conference on Population and Development (Conférence internationale sur la population et le développement)
IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Info Ops Gp : Information Operations Group du Ministère de la Défense
NATO : North Atlantic Treaty Organisation (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)
NCGP : NATO Committee on Gender Perspectives
OE : Office des Étrangers
OHCHR : Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme)
ONG : Organisation non gouvernementale
ONU: Organisation des Nations Unies
ONU Femmes : Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes

OMP : Opérations de maintien de la Paix
OQT : Ordre de Quitter le Territoire
OSCE : Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PAN : Plan d'action national
PBC : Peacebuilding Commission (Commission de consolidation de la paix)
PNUD : United Nations Development Programme (Programme des Nations unies pour le développement)
POLFED : Police Fédérale
PSDC : Politique de sécurité et de défense commune
RCSNU : Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
RDC : République Démocratique du Congo
RSS : Réforme du secteur de la sécurité
RSNU : Rapporteur spécial des Nations Unies
RSSG : Représentant-e Spécial-e du Secrétaire général
SG : Secrétaire général
SPF : Service Public Fédéral
SDSR : Santé et droits sexuels et reproductifs
UE : Union européenne
UN : United Nations (Nations Unies)
UNFPA : United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UN Habitat : United Nations Human Settlements Programme (Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains)
UNHCR : Office of the United Nations High for Refugees (Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés)
UNODC : United Nations Office on Drugs and Crime (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime)
UNSCR : United Nations Security Council Resolution (Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies)